



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I**

**27 E 28 D'UTTOBRE DI U 2022**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022**

**(1<sup>MA</sup> GHJURNATA - 1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)**





**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI I 27 È 28 D'UTTOBRE DI U 2022**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**RÉUNION DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022**

**JOURNÉE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2022**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10h15**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2022/O2/066 posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » :**  
**Discussions avec Paris et politiques de proximité 8**  
**Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse. 10**  
**Droit de réponse de M. Jean-Martin MONDOLONI 14**

**Question orale n° 2022/O2/067 posée par M. Don-Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà populu in seme » : opérations récemment réalisées et en cours, portées et/ou financées par la Collectivité de Corse sur la commune d'Aiacciu et dans le pays Ajaccien. 14**

**(Brouhaha - Hemicycle occupé par les collectifs des prisonniers politiques)**

**SUSPENSION DE SÉANCE À 10H45**  
**REPRISE DES TRAVAUX A 21H22**

**Ouverture de la séance publique à 21H22**

**Appel nominal des conseillers - Le quorum est atteint**  
**Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI 16**

**Point d'ordre de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS Présidente de l'Assemblée de Corse 16**

**Lecture de la résolution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse sur le maintien en détention des prisonniers politiques** 16

**VOTE résolution** 17

**Vote dérogation au temps de travail pour les agents du SG** 18

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 262 : Approvazione di i prucessi verbali di e sessione di l'Assemblea di Corsica di i 28 è 29 di lugliu è di u 29 di sittembre di u 2022**

**Rapport n° 262 : Approbation des procès-verbaux des sessions de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 juillet et du 29 septembre 2022**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 19

**VOTE rapport** 19

**Raportu n° 259 : Creazione di « Corsica pruspettiva 2050 » : Scenarii pè e prossime generazione**

**Rapport n° 259 : Création de « Corsica pruspettiva 2050 » : Scenarii pour les prochaines générations**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 20

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O2/028) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 22

**Prises de parole :**

M. Alex VINCIGUERRA 22

M. Ghjuvan'Santu LE MAO 23

M. Jean-Christophe ANGELINI 25

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA 26

M. Jean-Martin MONDOLONI 27

M. Pierre GHIONGA 28

Le Président Gilles SIMEONI 30

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 31

**VOTE rapport** 32

**Raportu n° 269 : Designazione è mudificazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi**

**Rapport n° 269 : Désignation et modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **32**

**VOTE rapport** **33**

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Raportu n° 270 : Validazione di u prugettu di cunvenzione quatru Auturità di Gestione - Organisimu intermediariu, detta « Cunvenzione AG/OI » trà a Cullettività di Corsica (CdC/OEC) è u Statu (DGAMPA) in quantu à a messa in opera di e misure regionalizate di u PN FEAMPA pè a Corsica pè u periudu 2021-2027**

**Rapport n° 270 : Validation du projet de convention-cadre Autorité de gestion-Organisme intermédiaire dite convention AG/OI entre la CdC/OEC et l'Etat (DGAMPA) relative à la mise en œuvre des mesures régionalisées du PN FEAMPA pour la Corse durant la période 2021/2027**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse **34**

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O2/037) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* **36**

Avis de la Commission des finances et fiscalité **36**

**Prises de parole :**

Mme Frédérique DENSARI **37**

M. Paul-Félix BENEDETTI **37**

M. Guy ARMANET **38**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS **39**

**VOTE rapport** **40**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 258 : Mudificazione à u Regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica rilative à l'usu di a visiocunferenza in u quattru di l'adopru urdinariu**

**Rapport n° 258** : Modifications au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse relatives à l'usage de la visioconférence en régime ordinaire  
 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **42**

Lecture du rapport de la Commission Permanente par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **42**

Mme Santa DUVAL, présentation amendement n°1 **43**

M. Jean-Martin MONDOLONI **44**

M. Romain COLONNA **45**

Mme Santa DUVAL : Retrait de l'amendement **45**

**VOTE rapport** **46**

**Raportu n° 257 : Mudificazione à u Regulamentu Internu di l'Assemblea di Corsica rilative à a transposizione di dispusizione novi in quantu à a procedura d'adattazione legislative è e cundizione di publicità di l'atti**

**Rapport n° 257** : Modifications au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse relatives à la transposition de nouvelles dispositions concernant la procédure d'adaptation législative et la publicité des actes  
 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **47**

**VOTE rapport** **47**

**Raportu n° 256 : Aduzzione di parehji appicci (II, III et VIII) à u Regulamentu Internu di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 256** : Adoption de plusieurs annexes (II, III et VIII) au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **48**

Lecture de l'amendement proposé par la Commission permanente. **48**

**Prises de parole :**

Mme Chantal PEDINIELLI **50**

M. Hyacinthe VANNI **51**

**Avis favorable du Conseil exécutif** **52**

**VOTE amendement** **52**

**VOTE : ANNEXE II** **52**

### **RISORCE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Rapport n° 280 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 280 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **54**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité **55**

#### **Prises de parole :**

Mme Chantal PEDINIELLI, présentation amendement déposé par le groupe « Un Soffiu novu » **55**

M. Paul-Félix BENEDETTI **56**

En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif **57**

Avis de l'Exécutif sur l'amendement **61**

**VOTE amendement** **61**

**VOTE rapport amendé** **61**

**Rapport n° 302 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 302 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **62**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité **63**

**VOTE rapport** **63**

## INSTITUZIONE / INSTITUTION

**Raportu n<sup>u</sup> 304 : Avisu nantu à u prughjettu di decretu rilativu à u modu di designazioni di i soci di a Camara di i Tarritorii**

**Rapport n<sup>o</sup> 304 : Avis sur le projet de décret relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des Territoires**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **64**

**VOTE CARACTÈRE D'URGENCE** **64**

**Prises de parole :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA **66**

M. Jean-Martin MONDOLONI **67**

M. Paul-Félix BENEDETTI **67- 68**

En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **68**

**VOTE rapport** **69**

**Suspension de la séance à 23 h 50**

**Ouverture de la séance de questions orales à 10 h 15.****Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per piacè, emu da principià, pigliate piazze, quelli chì sò fore entrite, per piacè, fatte appena di silenziu. À ringrazià vi.

Sè vo site pronti, emu da principià incu e dumande à bocca.

<b>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</b>
---

**\* Question orale n° 2022/O2/066 - Discussions avec Paris et politiques de proximité, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».**

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, ma question fait écho à un mouvement d'humeur de quelques élus du rural qui ont publié une tribune la semaine dernière et qui, de mon point de vue, relève d'un malaise un peu plus profond que la situation locale qu'ils vivent, car vous n'êtes pas sans savoir que le monde rural de façon générale, l'intérieur ce qu'on appelle communément la Corse profonde, se sentent un peu oubliés par le processus en cours.

On peut le comprendre tant il est vrai que les problématiques du quotidien, là aussi terme communément admis, sont peu, pas évoquées, ou en tout cas assez peu érigées en priorité, tant il est vrai qu'elles sont souvent masquées par l'obsession statutaire.

La question n'est pas de négliger ou de minorer les leviers qui sont les vôtres en matière d'aides, notamment aux tiers, de règlements d'aides aux communes dont on sait qu'ils ont été revisités à la hausse, tout comme les tournées qu'à bon droit, vous et vos services organisez dans les territoires, mais ils ne suffisent manifestement pas à combler ce malaise. Et pour cause, car ce malaise révèle quelque chose de notre point de vue de plus profond, car nous étions de ceux qui, à l'époque des discussions précédentes avec la ministre GOURAULT, disait qu'il fallait renforcer notamment le bloc intercommunal, en

version allégée de notre point de vue, par l'attribution sous forme de subdélégation de nos propres compétences ; en version plus poussée par un statut spécial des EPCI, mais je suis déjà dans le détail.

Nous on maintient qu'en matière de décentralisation, il faut aller beaucoup plus loin car ce qu'on a fait au cours du temps, au cours des précédents statuts, au cours de l'énergie que vous avez mis au profit de cette collectivité unique, n'a eu pour seul objectif que centraliser les pouvoirs depuis cette maison où aujourd'hui, il n'y a plus de respiration possible dans les territoires.

Il faut donc opérer, de notre point de vue, un rééquilibrage, y compris depuis le mode de scrutin, car il apparaît qu'avec la disparition des départements, en effet, le sentiment est désormais acté dans beaucoup d'esprits, et je pense qu'au-delà du sentiment, l'exercice que non pas Gilles SIMEONI, que vous es-qualité vous exercez, donne l'impression aujourd'hui qu'il n'y a plus d'alternative possible et que tout dépend de cette maison.

Il ne faudrait pas que notre hémicycle soit sourd à ces voix et, je devine l'argumentation qui a été préparée par votre cabinet, qui va du comité de massif aux tournées que vous exercez. Ce n'est pas de ça dont il s'agit, c'est que nous posions ensemble les bases de ce malaise et que vous soyez en situation de fixer ce qui, de notre point de vue, manque pour l'heure, c'est-à-dire une méthode et un objectif.

La méthode, ça ne peut pas être seulement la concertation avec les entités intercommunales ou communales.

L'objectif, pour notre part, c'est de donner des signes tangibles. Ces signes tangibles, je viens de les évoquer, ça pourrait être la volonté que vous manifesteriez de subdéléguer aux EPCI ou directement aux communes, un certain nombre de compétences.

Plus généralement, Monsieur le Président, notre question est de savoir comment vous entendez lever ces inquiétudes ? Comment vous répondez en vous détachant des notes qu'on vous a préparées, les yeux dans les yeux, à ces hommes et ces femmes qui peuplent les territoires de la ruralité, comment j'allais dire, vous décrochez de vos notes pour vous regarder dans le miroir de vos promesses passées ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La parole est au Président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci Madame la Présidente.

Commencer la session les yeux dans les yeux avec vous, c'est toujours un plaisir intense et partagé, j'espère !

Alors, je me détacherai de mes notes et j'essaierai de vous répondre aussi complètement que possible, même si nous devons bien sûr prolonger les échanges.

Trois points : d'abord, ce qui est fait et ce qui est en train d'être fait.

Deuxièmement, la question de l'implication des communes et intercommunalités, des maires et présidentes et présidents d'intercommunalités dans le processus.

Et troisièmement, les questions de fond que nous aurons à traiter dans ce processus, s'il reprend son cours normal et en toute hypothèse, dans le cadre des perspectives de réforme que nous pourrions essayer de faire aboutir.

Alors, ce qui est fait, je ne vais pas être long, vous l'avez rappelé, je crois que la problématique de l'intérieur, de la ruralité, de la montagne est au cœur de nos préoccupations, nous l'avons démontré, je le redis, mais simplement pour mémoire, la création du comité de massif, le renforcement des dispositifs d'aides, l'augmentation de 20 % de la dotation quinquennale en revisitant les règlements pour que les petites communes, et donc particulièrement celles de l'intérieur et de la montagne, soient proportionnellement plus aidées que les autres, la création du fonds de territorialisation, l'élargissement du dispositif visant à faire face aux catastrophes naturelles ou aux incendies, le règlement « Una casa per tutti - una casa per ognunu ».

Vous savez que l'aide apportée aux communes et aux intercommunalités par la Collectivité de Corse, est une aide considérable, sans équivalent en France, notamment pour les collectivités de même strate ou de strate équivalente, qu'il s'agisse des départements ou des régions dans le droit commun.

Il faut quand même le rappeler, cela ne crée aucun droit pour la Collectivité de Corse, et encore moins quelle qu'intention que ce soit de

s'immiscer dans le libre exercice par les communes, intercommunalités de leurs compétences. Mais ça veut dire qu'il y a une relation qui est une relation de qualité, une relation suivie.

Je rappelle qu'en 4 ans, ce sont 350 M€ d'aides directes qui ont été organisés à travers des règlements qui fixent des critères et qui garantissent la lisibilité et l'équité, 350 M€ d'aides directes aux communes et intercommunalité et la plus grande part de cette aide directe est pour les communes de l'intérieur et les communes de montagne.

Deuxièmement, il y a une perspective qui est aujourd'hui parasitée, voire paralysée de processus de dialogue avec l'État pour essayer de définir une solution politique globale et quelle que soit l'évolution des jours et des semaines à venir, et nous l'espérons favorable, il faudra bien qu'à un moment ou à un autre, cette solution politique globale se construise dans le dialogue.

En ce qui concerne l'implication, jusqu'à aujourd'hui dans le processus des maires, des communes et intercommunalités, figurent dans la délégation, vous le savez, les deux présidents d'associations de maires Pumonte et Cismonte, et un certain nombre d'élus qui sont partie prenante de la délégation sont également maires par ailleurs, ce qui assure une représentation dans le périmètre de cette délégation.

Mais au-delà de cela, il faut bien sûr impliquer de façon structurelle et ça participe de l'animation que la Collectivité de Corse a vocation à organiser, de l'animation du processus. Et c'est aussi un des enjeux, par exemple, il y avait eu le premier tour de Corse des communes et intercommunalités en 2019 par l'AUE, c'était à l'époque Jean BIANCUCCI qui s'en était occupé, il y a aujourd'hui Julien PAOLINI qui a pris la suite dans le cadre des contractualisations, d'une part, et d'autre part, de la prise en compte du fait urbain. Et je crois que ça donne là aussi une intensité, notamment sur la perspective de mise à disposition d'ingénierie, une intensité qui doit se poursuivre par un dialogue constant. J'ai eu l'occasion de le dire notamment avec les maires, notamment les maires à titre principal du Pumonte, et lors du congrès des maires organisé par le président de CICCOLINI, mais de nombreux maires de Haute-Corse étaient présents.

Au-delà de ça, je vous rappelle que pendant cette session, nous aurons également à nous prononcer sur, enfin allais-je dire, un projet de décret sur l'évolution de la Chambre des territoires. Alors, une chambre des territoires, dont la composition imparfaite jusqu'à aujourd'hui, est sans doute une des explications, même si non exclusive, d'un fonctionnement qui est à bas régime.

Ce qui est proposé aujourd'hui, n'est pas la reprise, malheureusement, il faut le regretter, des propositions de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des territoires elle-même. Mais cette proposition permet quand même d'élargir la composition à la chambre des territoires, en ce que chaque intercommunalité aurait 3 représentants dans la Chambre des territoires, ce qui permettrait, notamment dans la phase de discussion, d'avoir tout l'espace nécessaire pour que nous puissions échanger de façon régulière et structurante.

Troisième et dernier point, sur l'évolution institutionnelle, devons-nous repenser la répartition des compétences, la répartition des ressources fiscales et l'organisation des rapports entre la Collectivité de Corse et les différentes communes et intercommunalités ? Je pense que c'est indispensable. Le mode de scrutin, alors vous savez que nous aurons à nous prononcer à nouveau pour avis, sur une proposition du sénateur PANUNZI, la représentation des territoires au sein de l'hémicycle est une question complexe, vous le savez, je me tourne vers Pierre GHIONGA, qui était un partisan du bicamérisme. Bon, nous aurons peut-être à en reparler.

En ce qui nous concerne, nous sommes hostiles, vous le savez, à ce qu'il y ait une représentation territorialisée au sein de la Collectivité de Corse, dans la mesure où cette représentation territorialisée nous semble incompatible avec le fait que cette Assemblée est composée d'élus qui, quel que soit leur territoire d'origine, ont vocation à représenter la Corse tout entière. Donc ça, c'est notre vision de principe.

Ceci étant, il faut aussi réfléchir bien évidemment qu'y compris dans le jeu institutionnel, les territoires soient justement représentés.

Donc pas de problème pour rouvrir cette discussion.

En ce qui concerne le transfert de compétences, mais avant de parler de transfert de compétences, je me tourne vers Charlotte TERRIGHI, sa position, elle a eu l'occasion de me l'a donner souvent, elle l'a exprimée, elle fait partie de celles et ceux qui pensent qu'il faut regrouper les communes et que les communes, en l'état, ne sont plus viables parce qu'on sait par exemple qu'il y a un grand nombre de communes en Corse dont le conseil municipal a peine à être formé et que souvent, le conseil municipal dans son intégralité dépasse même presque le nombre de résidents permanents de la commune.

Quand on voit des communes qui ont des budgets de 10 ou 15 000 €, se pose la vraie question de leur capacité à exercer les compétences actuelles qui leurs sont dévolues par la loi.

Alors je sais que c'est un terrain qui est miné, parce que chaque Corse est profondément attaché à son village et donc à sa commune. Mais à cela aussi, nous devons réfléchir.

En ce qui concerne la redistribution aux intercommunalités, avant de parler de redistribution, il me semble, et je parle sous le contrôle d'élus engagés dans les intercommunalités, nous l'avions dit dès la loi NOTRe, que le premier problème à traiter, avant même d'aller vers de nouvelles compétences, est celui de la capacité des intercommunalités actuelles à exercer les compétences qui leur sont confiées par la loi, avec des budgets qui sont des budgets éthiques, extrêmement faibles et notamment, et nous l'avions dit, parce que les intercommunalités, pour la plupart d'entre elles, ne correspondent pas à une réalité géographique, à une réalité vécue, administrative, etc., ce qui crée des difficultés énormes. De cela, il faut que nous parlions tranquillement.

Un dernier mot, je veux dire vraiment, on ne peut pas imaginer un instant que le Conseil exécutif, la majorité territoriale et j'allais dire toutes les forces qui sont représentées ici, rêvent d'une Corse corsetée, centralisée avec une espèce d'hégémonie de la Collectivité de Corse. Ça ne peut pas fonctionner et ça ne pourra pas fonctionner.

Donc il faut bien évidemment que nous fassions évoluer cette situation en ayant en tête aussi les contraintes objectives qui pèsent sur nous. Les difficultés que rencontrent les communes et les intercommunalités, sont la transposition au plan administratif et institutionnel de la réalité de notre île aujourd'hui, avec des déséquilibres démographiques, d'occupation spatiale, de répartition des services publics qui sont des déséquilibres profonds et nous devons travailler à corriger ces déséquilibres par une politique d'ensemble.

Donc pas de problème pour aller vers cette discussion. Et j'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement plusieurs des signataires de la lettre qui a conduit à votre question orale, les 10 signataires de communes du Boziu, et je leur ai dit que bien sûr, nous étions toutes et tous conscients des difficultés à aborder. Certaines ne sont pas vraies, ils me disent on parle de disparition de la dotation quinquennale, je confirme que personne n'a envisagé de faire disparaître la dotation quinquennale. Mais des autres inquiétudes sont fondées et je pense que nous devons être à l'écoute et créer les conditions pour que toutes ces questions soient posées et traitées.

Je vous remercie, les yeux dans les yeux !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'ai 30 secondes pour répondre, Madame la Présidente ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Les yeux dans les yeux, Monsieur le Président, votre réponse est comme toujours hypnotique, mais j'y trouve quelques éléments de satisfaction.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La deuxième question va être posée par Don-Jo LUCCIONI.

\* **Question orale n° 2022/O2/067** posée par M. Don-Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà populu in seme » : opérations récemment réalisées et en cours, portées et/ou financées par la Collectivité de Corse sur la commune d'Aiacciu et dans le pays Ajaccien.

**M. Don-Joseph LUCCIONI**

À ringrazià vi.

Question relative aux opérations récemment réalisées et en cours portées et/ou financées par la Collectivité de Corse, sur la commune d'Aiacciu et dans le pays ajaccien.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, caru Presidenti, inaugurations de la structure de sport de sable au CSJC, je me tourne vers Dany ANTONINI, et de l'agora du quartier d'I Canni, réouverture du cinéma Laetitia, projet de réhabilitation de l'établissement de Notre-Dame et du Parc Berthault, toutes ces réalisations, Monsieur le Président, récentes ou à venir sur la commune d'Aiacciu, ont en commun d'être portées ou financées par la Collectivité de Corse dans le cadre de ses différents plans, programmes et règlements.

Elles viennent s'ajouter aux opérations routières menées par la Collectivité de Corse sur le réseau du grand Aiacciu depuis 2015.

Ainsi, la Collectivité de Corse, notamment sous votre impulsion, Monsieur le Président, s'attelle à répondre dans un esprit d'équité territoriale, au défi du retard historique des infrastructures routières du territoire d'Aiacciu et de sa périphérie.

Cette conception de rattrapage historique dépasse très largement la question des infrastructures routières pour embrasser les domaines sportif, artistique, culturel et social, notamment sur les opérations mentionnées précédemment.

Ainsi, la Collectivité de Corse remplit son rôle d'institution de projet et de mission au service de la Corse et des Corses, donc du territoire Ajaccien et des Ajacciens.

A rebours de déclarations qui peuvent paraître dans la presse et d'une opinion injustement véhiculée d'un désintérêt pour Aiacciu et sa région, notre institution se tient aux côtés des acteurs publics et privés de ce territoire, à commencer par la ville d'Aiacciu....

**(Brouhaha).**

**(Hémicycle occupé par les collectifs des prisonniers politiques)**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Présidente, vous pouvez suspendre ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est suspendue.

**La séance suspendue à 10 h 45 est reprise à 21 h 22.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci de rejoindre vos places.

Suite à l'interruption de ce matin et suite aussi à une décision de la conférence des Présidents, nous avons décidé de surseoir à la séance des questions orales, donc les questions orales évidemment sont reportées. Ça c'est le premier point.

Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal des Conseillers.

**Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Suite aux échanges que nous avons eus tout au long de la journée avec la délégation des représentants des associations de soutien aux prisonniers, ainsi que les représentants des syndicats étudiants, une résolution a été produite par le Conseil exécutif, les élus de l'Assemblée réunis en conférence des présidents.

Je vais vous donner lecture de cette résolution, je la soumettrai ensuite à votre approbation, donc elle sera soumise à votre vote. A la suite de ce vote, nous reprendrons l'ordre du jour de la session.

Résolution du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse :

VU la déclaration de la délégation des élus de la Corse, en date du 7 octobre 2022, également signée par des dizaines de maires et présidents d'intercommunalités,

VU la décision de la Cour de cassation en date du 26 octobre 2022,

VU la déclaration co-signée par 11 associations de soutien aux prisonniers anciens prisonniers politiques et organisations syndicales et politiques, lue et remise ce jour aux élus du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse,

Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse

RAPPELLENT et réitèrent les termes de la déclaration des élus de la Corse en date du 7 octobre 2022.

CONSIDERENT que ce sont aujourd'hui les maintiens en détention de Pierre ALESSANDRI et d'Alain FERRANDI qui sont et peuvent être générateurs d'un trouble à l'ordre public, et non leur accès à un régime de semi-liberté.

RELEVANT que cette motivation, uniquement fondée sur le trouble à l'ordre public, ignore totalement les logiques de démocratie, de dialogue et d'apaisement qui prévalent en Corse depuis plusieurs années.

SOULIGNENT que l'arrêt de la Cour de cassation en date du 26 octobre 2022 ouvre la voie à un réexamen rapide des demandes de semi-liberté régulièrement déposées depuis 2017 par Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI.

SOUHAITENT que ces demandes soient examinées au plus vite.

AFFIRMENT qu'après plus de 23 années de détention, la libération de ces deux hommes est conforme au droit et à la justice, aspiration partagée par la société corse dans toutes ses composantes.

RAPPELLENT que cette position, comme celle de l'exigence de vérité et de justice pour Yvan COLONNA, a été exprimée à plusieurs reprises de façon solennelle et unanime tant par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, que par de très nombreux maires, parlementaires, élus, et organisations humanitaires, en Corse comme à l'extérieur de l'île.

CONSIDERENT que le refus incompréhensible de permettre à Pierre ALESSANDRI et à Alain FERRANDI d'accéder à un régime de semi-liberté suscite au sein de la société corse des tensions qui mettent en danger le processus de discussion engagé entre la Corse et l'Etat.

ASPIRENT à poursuivre le processus de dialogue dans des conditions apaisées.

DEMANDENT donc, solennellement, au plus haut niveau du Gouvernement et de l'Etat, des actes politiques, prenant en compte l'ensemble de ces éléments, de façon à créer les conditions de la reprise du processus en cours.

Rappelant que dans l'histoire contemporaine de la Corse, les négociations politiques ont toujours pris en compte la question des prisonniers.

DEMANDENT que le processus de discussion engagé entre la Corse et l'Etat intègre cette problématique dans toutes ses dimensions (retour à la

liberté, condamnation pécuniaires, Fijait, logique d'apaisement en direction des jeunes ayant participé aux manifestations du printemps dernier).

DEMANDENT qu'une réunion sur cette question, associant les associations de prisonniers et anciens prisonniers, leurs avocats, les élus de la Corse, et des représentants du Gouvernement soit organisée au plus vite, dès le mois de novembre 2022.

Je sou mets donc à votre approbation cette résolution et nous voterons à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**La résolution est donc ADOPTÉE à l'unanimité.**

**(Applaudissements).**

Alors, compte tenu de l'heure tardive, en accord avec le Président du Conseil exécutif, **je vous propose d'autoriser les agents du secrétariat général de l'Assemblée à déroger aux horaires habituels du temps de travail.**

Donc évidemment, cette dérogation, elle est motivée par la longueur de l'interruption de séance d'aujourd'hui bien sûr, donc je les remercie bien évidemment, merci beaucoup à tous de votre patience et d'être à nos côtés en cette heure tardive.

Donc qui s'oppose à cette dérogation ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**La dérogation est votée. Merci.**

En accord avec l'ensemble des présidents de groupes et le Président de l'exécutif, nous allons maintenant procéder d'abord à l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 juillet dernier et également du 29 septembre dernier.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 262 : Approvazione di i prucessi verbali di e sessione di l'Assemblea di Corsica di i 28 è 29 di lugliu è di u 29 di sittembre di u 2022.**

**Rapport n° 262 : Approbation des procès-verbaux des sessions de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 juillet et du 29 septembre 2022.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a des remarques sur ces procès-verbaux ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**Les procès-verbaux sont adoptés.**

Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, je présente le rapport que j'ai inscrit à l'ordre du jour qui concerne la mise en place d'un outil de prospective « Corsica 2050 ».

Juste un petit point d'information sur la séquence des rapports à venir pour que chacun puisse se préparer, ceux qui avaient préparé des interventions et également les conseillers concernés.

Par contre, il faudrait que là pour le coup on ait un peu de silence, je crois qu'il n'y a plus personne qui va sortir du coup.

Donc nous allons passer d'abord le rapport « Corsica pruspettiva 2050 ». Nous allons passer un rapport sur le FEAMPA, la désignation et la modification des représentants de l'Assemblée de Corse dans différents organismes, nous avons également l'avis sur la Chambre des Territoires, l'adaptation législative qui a une conséquence sur la Chambre des territoires et le tableau des effectifs. Et puis il y aura une désignation également.

Donc, on va essayer de passer ces rapports, pour ceux qui devaient intervenir, préparez-vous, merci.

**Raportu n° 259 : Creazione di « Corsica pruspettiva 2050 » :  
Scenarii pè e prossime generazione.**

**Rapport n° 259 : Création de « Corsica pruspettiva 2050 » :  
Scenarii pour les prochaines générations.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors le rapport qui vous a été proposé « Corsica pruspettiva 2050 » propose la mise en place d'une démarche prospective au sein de l'Assemblée de Corse, qui aura pour finalité principale de produire un certain nombre de scénarii à l'horizon d'une génération, donc 2050. C'est donc une analyse qui vous est proposée de réaliser de manière coconstruite, en tenant compte de plusieurs éléments.

Ce qui est proposé dans le rapport, bien évidemment, c'est la méthodologie globale et ensuite le travail de fond, évidemment, est à réaliser conjointement au sein de l'Assemblée de Corse en relation avec le Conseil exécutif, avec les services de la Collectivité.

Cette réflexion est partie du constat que notre île est confrontée, certes comme d'autres territoires, à des changements globaux, à ce qu'on appelle des forces exogènes, des changements globaux qui vont s'imposer à elle.

Un des changements en cours est le changement climatique qu'on expérimente et vous le voyez bien, compte tenu des températures que nous avons en ce mois d'octobre. Nous avons connu également un impact très fort de la crise sanitaire et donc du COVID-19. Mais il y a d'autres évolutions en cours totalement exogènes à notre île et à notre société, de nature géopolitique par exemple, en Europe et en Méditerranée, des évolutions numériques, la digitalisation, qui auront des impacts non seulement du point de vue environnemental, du point de vue économique, mais aussi social.

Nous allons avoir donc des évolutions qui, si elles ne peuvent être prévues avec exactitude, peuvent être néanmoins anticipées. Et surtout, nous pouvons étudier les impacts qu'elles auront sur notre territoire, sur notre environnement et sur notre société.

L'idée donc, serait de pouvoir établir un laboratoire de prospective, un groupe de travail pour le dire peut-être de manière plus aisée, qui doit nous permettre d'identifier les grandes mutations qui sont à l'œuvre au cours des deux décennies à venir, d'établir des projections de différentes variables qui vont agir sur notre sur notre écosystème, mais aussi sur notre démographie, sur l'état de notre société.

Et, ce travail-là doit être réalisé de manière coconstruite dans la perspective de développer une expertise au sein de notre Assemblée afin que les élus que nous sommes soient en capacité ensuite de prendre des décisions, en ayant quand même une même vision globale de ce qui peut se passer au cours des 2 ou 3 décennies à venir. Nous sommes sur un pas de temps d'une génération, ce qui est considéré en matière de prospective comme un bon pas de temps. C'est donc du long terme.

Il ne s'agit pas de faire de la prévision, ce n'est pas le cas, mais par contre de faire des projections et permettre ainsi d'accroître notre connaissance d'un certain nombre de mutations globales et d'éclairer les décisions et les débats futurs que nous pourrions avoir.

Je tiens à faire remarquer que d'abord, il y a plusieurs régions en Europe qui établissent ce type de travaux au sein de leurs Assemblées, l'Occitanie par exemple, qui est voisine et dans un cadre français, a déjà travaillé sur ce genre de chose. Mais d'autres îles aussi, au-delà de régions continentales, d'autres îles. Qu'il faut en première approche, essayer de s'extraire de l'exercice de l'action politique, puisqu'il y a l'action politique de court et de moyen termes, là, il s'agit d'un autre exercice et qu'il faut s'appuyer bien évidemment sur l'expertise d'un certain nombre de personnes qualifiées, de personnalités qualifiées, des experts, des scientifiques qui pourront nous éclairer sur ces grandes évolutions.

Trois étapes me paraissent nécessaires et c'est ce que j'ai développé devant la CDENATE en particulier. D'abord l'amorçage de cette réflexion au sein d'un groupe de travail dont j'ai proposé la constitution dans le rapport, un groupe de travail qui couvrirait trois grandes catégories d'acteurs, 5 personnes qualifiées, les représentants des groupes, c'est pour ça qu'on a demandé aux groupes de désigner un représentant pour rejoindre cette équipe de prospective, évidemment, le Conseil exécutif de Corse et autant que de besoins, bien évidemment, les conseillers exécutifs qui seront concernés par certaines des problématiques, un représentant de l'Assemblea di a Giuventù et un représentant du CESEC.

Donc, ce travail à mon sens est important du point de vue stratégique pour les élus que nous sommes, parce qu'il faut que nous renforçons notre expertise dans la connaissance d'un certain nombre de phénomènes globaux extérieurs à notre île, mais qui, de toute manière, auront un impact dans les années qui viennent sur notre territoire. Et au-delà de ça, bien évidemment, cela nous permettra, ensuite chacun s'appropriant le travail collectif en fonction de sa représentation du monde et de son obédience politique, cela nous permettra de

prendre un certain nombre de décisions et d'anticiper surtout le monde de demain, celui que nous laisserons à nos enfants.

Voilà, je ne serai pas plus longue. Je vous laisse la parole. Je crois qu'il y a un rapport de la CDENATE sur le sujet.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Alors, avis favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Maintenant, je passe la parole à qui veut la prendre.

Est-ce que le Conseil exécutif souhaite s'exprimer sur la question ou les groupes ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, je vous remercie pour ce rapport et d'avoir pensé à la prospective.

La prospective, c'est un élément essentiel dans la construction des politiques publiques, puisque nous agissons toujours dans une action qui porte vers le futur.

La prospective, on l'oublie parce que le monde économique, pour ma part, le monde économique actuel est basé sur le court terme, ça fait bien longtemps qu'on a oublié le plan, ça fait bien longtemps qu'on a enterré la DATAR. Et donc, essayer de réfléchir aux implications très diverses, que ce soit sur la partie changement climatique, démographie, énergie, tout ce qui va se passer dans les 20 ans à venir, il faudra qu'on puisse l'appréhender de façon très scientifique.

Aussi, c'est avec un grand plaisir que le Conseil exécutif, je parle au nom de mes collègues, s'associera à ces travaux.

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup et j'aurais dû rajouter dans mon exposé qu'on ne part pas de rien non plus, s'il y a une idée peut-être nouvelle en matière de prospective puisqu'il y a un travail qui est déjà réalisé par certains offices et certaines agences, et nous pourrions, je crois, tous ensemble, capitaliser sur le travail qui a déjà été réalisé. Oui, alors Ghjuvan'Santu LE MAO.

## **M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil exécutif, Mesdames, Messieurs les conseillers territoriaux, chers collègues, avant tout, après cette journée riche en échanges, Madame la Présidente, je tiens à vous remercier, ainsi que vos services, pour cette initiative et cette proposition qui permettra à l'Assemblée de Corse, mais aussi à l'ensemble des offices et agences, voire même des intercommunalités et des communes, de se doter d'un nouvel outil politique.

Faire de la politique, c'est bien évidemment gérer le fonctionnement quotidien de nos collectivités, travailler sur le développement de nos communes, de nos territoires, de notre pays sur le court, moyen et long termes.

C'est aussi imaginer et prévoir le développement, les évolutions et les besoins de notre société sur le très long terme. Et c'est bien de cela dont il s'agit ce soir.

Le constat est malheureusement assez simple. Depuis quelques années, nous observons de nombreuses problématiques environnementales, sanitaires, sociétales, économiques, démographiques, agricoles, touristiques et géopolitiques.

Nous sommes à un point de bascule et sans une approche supplémentaire et complémentaire, il paraît difficile de prévoir les politiques de demain et d'après-demain. Car étant donné les fréquences et la récurrence auxquelles désormais ces problématiques arrivent et s'enchaînent, il semble indispensable de se projeter pour établir les solutions à mettre en œuvre.

La zone méditerranéenne étant particulièrement touchée, nous ne pouvons nous exonérer de mettre en place des politiques publiques sans prendre en compte les possibles évolutions de toutes ces problématiques.

Tout d'abord, la problématique environnementale où nous constatons une accélération du réchauffement et des dérèglements climatiques avec des tempêtes, des inondations, des sécheresses, des incendies à répétition.

Ces phénomènes sont encore aujourd'hui qualifiés de catastrophes naturelles, mais pour combien de temps encore ?

La crise sanitaire également nous a fait rentrer dans un nouveau monde, engendrant avec elle une crise sociétale et économique majeure qui a accentué les inégalités sociales, aggravé la pauvreté et les phénomènes anxiogènes.

Cette crise sanitaire, sociétale et économique a également entraîné des mouvements démographiques, avec un retour des populations des villes vers les campagnes et les villages.

Ce phénomène a accentué encore plus une de nos problématiques majeures, l'accès à la propriété. Il était déjà très difficile pour un Corse de devenir propriétaire sur sa terre.

Au niveau économique également, la géopolitique méditerranéenne est plus que jamais un élément incontournable. Car contrairement aux 30 dernières années où l'économie corse était essentiellement concentrée vers le port de Marseille, aujourd'hui notre regard se porte vers toutes les îles méditerranéennes et la Corse se trouve désormais au centre de l'échiquier économique méditerranéen.

Au niveau de nos infrastructures futures, étant donné les coûts de construction, le nombre de projets structurants en Corse, en cours ou à venir, il semble là aussi nécessaire de réfléchir à nos futurs investissements en fonction des projets qui n'auront pas une obsolescence programmée et qui auront déjà prévu des possibles adaptations en fonction des besoins et des évolutions des territoires.

Comment travailler à un aménagement de territoire cohérent sans risquer pour les populations qui y vivent, à la mise en place d'une agriculture vertueuse et ambitieuse, prenant en compte nos spécificités, répondant à un besoin afin de tendre vers l'autonomie alimentaire, à la création de nouvelles infrastructures médicales, sportives, culturelles, touristiques, sans réfléchir aux évolutions climatiques, aux besoins des territoires et des populations, à l'évolution de la société, c'est tout simplement indispensable.

Mais si tout cela reste dans le domaine de la théorie, nous ne pouvons pas nous exonérer, après les années que nous venons de traverser, de rajouter dans l'équation de la mise en œuvre des politiques publiques, cette vision globale sur le long terme, qui permettra de construire une Corse émancipée, libre de ses choix et de son avenir.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller. Qui d'autres souhaitent intervenir ?  
Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci Madame la Présidente.

On en a un peu parlé en aparté aujourd'hui, notre groupe, pour l'avoir lui-même souhaité, soutiendra ce rapport.

Effectivement, ça été dit un peu plus tôt par le Président de l'ADEC, et par d'autres, on a un besoin de prospective et de concertation au plan de de l'intelligence économique et de l'anticipation de la compréhension des grands phénomènes. Ça m'amène juste à faire deux remarques, non pas de forme, mais de méthodes pour la suite.

La première, c'est qu'il n'y a pas, on le sait, toutes et tous, ce n'est pas propre qu'à la Corse, d'intelligence économique, de prospective, sans relier nos capacités propres à celle de l'observation. Or, on le sait toutes et tous, la Corse se caractérise par le fait qu'elle compte des dizaines d'observatoires dans tous les grands domaines et que l'on peine qu'ils émanent de l'État, dans ces structures différentes de la Collectivité, etc., à en rationaliser le travail et en coordonner la capacité globale.

Donc c'est là un sujet sur lequel, je crois, on devrait commencer à plancher ensemble parce qu'il rejoint assez étroitement la problématique sur laquelle aujourd'hui vous nous demandez de travailler.

La deuxième idée très rapidement, c'est celle, Madame la Présidente, vous êtes bien placée pour qu'on en parle, de la connexion avec l'université. Il y a ce diplôme universitaire qui a été créé il y a quelques années et que la Collectivité via l'ADEC avait cofinancé dans le domaine de l'intelligence économique, il y a des travaux de prospective dans tous les grands sujets qui sont conduits, et de fort belle manière. Donc, je ne vois pas l'intérêt pour nous

de réinventer la roue et de travailler pendant des mois ou des années sur des choses qui, par ailleurs, auraient déjà donné lieu à des travaux de recherche fondamentale ou appliquée.

Donc, il y a des connexions à établir et je le crois, une mutualisation à opérer.

Donc, à l'aune de ces deux principes et de beaucoup d'autres sur lesquels je ne serai pas plus long ce soir, compte tenu de leur tardive, un accord de principe et un soutien au rapport que nous voterons, merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, il y a Josepha GIACOMETTI et Jean-Martin MONDOLONI. Josepha, allez-y, deux minutes.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Simplement, très rapidement... Vous me faites signe, Madame la Présidente, mais j'avais anticipé, je pense que je vais faire encore moins.

Donc, je pense que des outils de prospective effectivement sont très importants, la capacité d'anticipation, mais c'est aussi la nécessité de décroisement et de croisement de l'ensemble des données qui est importante.

Donc, c'est la capacité ensuite de produire de la donnée, et là on sait que notre vision est encore trop parcellaire, de cette donnée de produire de l'analyse, je ne vous apprendrai rien, et à partir de cette analyse, être en capacité de croiser les différents types de chocs, de facteurs, de critères qui peuvent venir interférer dans les trajectoires environnementaux, sociaux, économiques, culturels, etc.

Et ensuite la deuxième interrogation, elle a été portée par Jean-Christophe ANGELINI également, c'est effectivement celle de la nécessité de connecter l'ensemble des acteurs, et plus spécifiquement bien sûr, mais là aussi, je crois que vous êtes bien placé pour en parler également, la nécessité de connecter avec les travaux qui sont à l'université, mais aussi de connecter les différents labos de chercheurs qui peuvent justement travailler sur ces différentes problématiques. Mais sinon, c'est un vote favorable à ce rapport.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Vote défavorable pour les raisons suivantes, Madame la Présidente, à cette heure-là, j'ai peine à vous contrarier, mais de quoi on parle ? On parle d'abord d'une compétence que la présidence de l'Assemblée veut s'octroyer, souhaite s'octroyer, en dépit de l'esprit des textes qui fondent notre institution. Il y a non seulement une maison mère placée sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, mais il y a même des satellites, au premier rang desquels une agence avec en son sein une direction, puis des observatoires, puis des directions. Et, en cherchant bien dans l'organigramme et de la Collectivité, et de ses excroissances, on trouve des ressources qui pourraient ou qui devraient travailler sur ce sujet. Premier point.

Deuxième point : au moment où nous allons examiner demain le budget supplémentaire et où il va être, quand on resitue les choses dans le contexte et l'actualité que nous connaissons tous, il va être question de rationalisation des moyens.

Alors moi, je ne sais pas bien combien va coûter cette histoire, mais elle va coûter. N'eut-il pas été préférable de mieux prospecter, si je peux me permettre, dans les services de la Collectivité et d'optimiser les ressources qui sont les nôtres afin d'ouvrir l'horizon ?

Enfin, je comprends votre souci qui doit être celui et non plus de la stratégie du nez dans le guidon, mais de la hauteur de vue qui consiste en gros à voir un peu plus loin que ce qui va se passer l'année prochaine. Et j'imagine que votre formation scientifique n'est pas étrangère et c'est une vertu à mettre au service de la Collectivité.

En revanche, pour notre part, on considère qu'il faut rester fidèle à la fois à l'esprit de nos institutions, que cette affaire-là doit être placée sous l'autorité du Président du Conseil exécutif et par délégation, sous l'autorité du Président de l'ADEC, en respectant peu ou prou les champs de compétences octroyées à chacun, et qu'il s'agit là d'une dépense, même si ce n'est pas somptueuse, qui manque d'opportunité dans le contexte actuel.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à cette disposition et je vous le dis avec le sourire, comme d'habitude, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Pierre GHIONGA**

Je peux rajouter un mot, Madame la Présidente ? Demain nous allons, je pense, j'espère, examiner le rapport sur la langue corse, et le grand absent de votre rapport, c'est la langue corse. Est-ce que la langue corse peut être un outil de développement de notre île ? Je n'ai pas vu le mot langue dans le rapport et ça, ça me choque. C'est pour ça que je vote contre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Je regrette qu'on n'ait pas lu le rapport de la CDENATE en fait dans le détail parce qu'il y a beaucoup de réponses aux questions qui ont déjà été posées. Donc, je vais les réitérer, même à cette heure tardive, parce que c'est important que l'on fasse de la pédagogie.

D'abord, je pense que certains élus ont bien compris qu'il ne s'agissait pas de se substituer aux compétences du Conseil exécutif et de l'administration. Ça, c'est la première chose, parce que si la prospective existait déjà, si un service de prospective existait déjà, évidemment, je n'aurais pas fait cette proposition. Quoi que, nous sommes une Assemblée et un Parlement, nous avons aussi la possibilité d'établir et d'essayer de comprendre ce qui se passe de manière globale et qui va impacter à un moment donné notre territoire dans les années à venir. Rien ne l'empêche et je crois que l'Assemblée délibérante peut tout à fait avoir son propre dispositif de prospective.

Il ne s'agit pas du tout de compétences relevant de l'exécutif, qui peut par ailleurs et ça, je laisserai le Président de l'exécutif répondre là-dessus, qui peut tout à fait réaliser ce genre de choses. Il s'agit, dans le cadre de nos délibérations, d'avoir une perspective de long terme et de comprendre dans quel cadre et à quel horizon on se projette. Ça, c'est la première chose.

Concernant, ça a été relevé par Josépha GIACOMETTI et Jean-Christophe ANGELINI, concernant l'université, bien évidemment, il y aura des experts et des scientifiques de l'université de Corse qui pourront être auditionnés sans aucun problème, que ce soit en matière de changement climatique en particulier, de démographie, d'économie. Ça me paraît évident et je serais ravie que l'université et l'Assemblée puissent travailler ensemble sur ce sujet-là.

Josephine l'a évoqué, dommage elle est partie, et en même temps, ça me permet de répondre à Jean Martin et j'avais répondu ainsi dans le cadre de la commission, oui, aujourd'hui, il y a des choses qui se font. Il y a des observatoires, il ne s'agit pas de créer un énième observatoire. J'ai la liste des observatoires, il y en a 12. On a 12 observatoires uniquement de la Collectivité

de Corse. D'accord ? Moi je reste persuadée, je l'ai expérimenté comme scientifique, comme chercheur, faites le test vous aussi, si vous voulez, et je l'ai expérimenté aussi en tant que Présidente de l'ATC qui cherchait tout simplement les données de transport.

Aujourd'hui, ces observatoires travaillent en tuyaux d'orgue. Il n'y a pas de méthodologie commune, il n'y a pas de métadonnées, il n'y a pas de concertation méthodologique et donc du coup il n'y a pas un accès facile à ces observatoires. Et Jean-Christophe ANGELINI l'a évoqué, il le sait, il a présidé l'ADEC.

Il ne s'agit pas de monter un observatoire. Je crois que là il y a erreur et mauvaise estimation de l'opportunité que je vous offre de réfléchir ensemble à la prospective, il ne s'agit pas de monter un observatoire du tout, et un énième observatoire, non ! Il s'agit de produire des interrogations d'élus que nous sommes, et ça c'est la démocratie, concernant un certain nombre de données dont nous avons besoin pour savoir ce qui va se passer dans 25 ans. Et ça, ça me paraît essentiel de le faire.

Donc, je crois, Marie-Thérèse avait posé cette question-là : pourquoi vous créez quelque chose de nouveau ? On ne va pas créer quelque chose de nouveau, du tout, on va simplement réfléchir ensemble. On va réfléchir ensemble, il n'y a pas de structure nouvelle qui est créée. Quand je parle d'un laboratoire de prospective, c'est immatériel, mais peut-être est-ce trop prématuré pour faire quelque chose comme ça pour certains... On va réfléchir ensemble en interrogeant des scientifiques et des experts et en leur demandant la démographie, c'est quoi en 2050 ? Quelle est la démographie de la Corse en 2050 ? Quelle est la température extérieure en Corse en 2050 ? Quelle sera la force des vents, au propre comme au figuré ? Quel sera le niveau de dépendance énergétique de la Corse en 2050 ? Quelles peuvent être les évolutions en matière de migration ? Et bien évidemment, il n'y aura pas une réponse, il y aura plusieurs réponses qui seront apportées par des scientifiques qui, eux, sont en capacité de faire ce genre de projection et de simulation.

La seule chose que nous ferons dans le cadre de cet exercice de prospective et dans ce groupe de travail, c'est simplement recueillir l'ensemble de ces analyses et élaborer ensuite des scénarii possibles, comme, vous le disiez il y a un instant, l'a fait la DATAR dès 1982. Je crois qu'encore aujourd'hui, les régions utilisent des projections qui avaient été envisagées par la DATAR à la fin des années 80, la DATAR avait évoqué effectivement des bouleversements dans le domaine du numérique, il n'y a pas grand monde qui y croyait d'ailleurs, et vous voyez aujourd'hui les conséquences du numérique, y compris dans la localisation des activités, y compris dans le télétravail, y compris dans la

réorganisation des activités économiques spatialement, au-delà de l'activité numérique, en tant que telle.

Donc, l'exercice auquel on se destine et, je suis un peu surprise du positionnement de la droite, je le dis, parce qu'il y avait aussi des interventions très positives en commission, notamment de Jean-Michel SAVELLI et très intéressantes qui nous proposait de réaliser un temps 0 de la prospective, c'est-à-dire un diagnostic au moment T et ensuite, qu'est-ce qui se passe à un horizon 2030, 2040 et 2050. Je suis un peu surprise de votre positionnement, parce que c'est une opportunité que je vous propose de pouvoir réfléchir ensemble et surtout écouter ce qu'ont à dire des spécialistes sur cette question-là.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade. Il n'y a rien de pire que de ne pas essayer de comprendre et de savoir, surtout lorsque l'information n'est pas loin et que personne n'y a accès.

Il y a d'autres interventions ?

### **Le Président Gilles SIMEONI**

On ne va pas alourdir les débats. Tout a été dit.

Simplement, je pense que on a besoin de cet outil d'intelligence collective et chaque fois qu'on lit un article de fond, que ce soit sur la société française, sur la société européenne, on se rend compte que les élus et souvent même les intellectuels ou ce qu'il est convenu d'appeler comme ça, ont beaucoup de mal à penser le monde nouveau. Je viens de lire tout à l'heure un article « l'éditorial du Monde » sur la difficulté, par exemple, du Président de la République, Emmanuel Macron, à être convaincant sur la vision de la France à 20 ou 30 ans. C'est « le Monde » qui parle.

On nous reproche souvent de ne pas avoir assez de distance, par rapport à l'événement, premièrement.

Deuxièmement, y compris à droite puisque la droite est le seul groupe qui, semble-t-il, va voter contre ce rapport, j'ai en mémoire les paroles de Laurent MARCANGELI, y compris dans le cadre des discussions du processus à Paris, qui disait, « il faut que nous imaginions ensemble, la Corse dans 20 ou 30 ans ».

Et un dernier mot, je ne crois pas que ça doublonne avec des compétences exercées par le Conseil exécutif ou avec des champs d'intervention d'un certain nombre d'observatoires. A vous le dire très franchement, il me

semble que le Conseil exécutif, a fortiori dans le contexte actuel, croule sous une masse d'urgence et de dossiers qui ne nous donnent pas la même distance que peut l'avoir l'Assemblée de Corse, la distance par rapport à l'urgence, pour essayer de penser sur une échelle plus longue.

Donc moi, que cette initiative ait été prise par la Présidente de l'Assemblée de Corse, je pense que c'est une initiative heureuse. J'espère que nous nous donnerons les moyens de travailler ensemble et je crois que de toute façon, ce que nous allons faire servira pour aujourd'hui, pour demain et pour après-demain.

Donc l'urgence nous rattrape chaque jour, on en a eu un exemple encore aujourd'hui, les difficultés de tous ordres. Il faut faire face. Ça donne aussi l'impression, l'avalanche de dossiers lourds que nous gérons, y compris avec des situations qui sont cristallisées depuis des années, fait que même lorsque nous gagnons pour l'instant, ce sont des victoires partielles et qui nous permettent simplement de ne pas reculer. En tout cas, c'est le cas le plus souvent. Je prends l'exemple du maritime puisqu'on viendra à en parler, parler, on se rend compte qu'on n'arrive pas à convaincre, notamment la Commission européenne, mais pas seulement, de la viabilité, y compris juridique du nouveau modèle que nous avons voté en son principe en 2016, et tous nos efforts visent en fait à essayer de maintenir le périmètre du service public, à défendre les acquis et les plus-values que nous avons réussi, à force de travail, à engranger, dans un domaine et un secteur qui, longtemps avait été source de très grandes difficultés.

Donc voilà, moi je pense qu'on a besoin de cette vision à long terme et le fait que l'initiative de la Présidente de l'Assemblée de Corse nous permet d'avoir un outil qui nous aide dans ce sens, à mon avis, ce cumule tout à fait, reste à être inventif, créatif et efficace. Et, je ne doute pas que sous votre autorité et animation, cela sera le cas.

**Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Je me permets de réintervenir parce que j'ai oublié de répondre à Pierre GHIONGA.

L'idée n'est pas d'abord de gérer parce qu'effectivement, là, on serait dans l'erreur, parce que ce ne sont pas des compétences exécutives. Et, sur la question de la langue, l'idée, c'est d'étudier les mutations exogènes, les mutations globales. D'accord ?

Alors après, il pourra y avoir des conséquences, voire quelles pourraient être les conséquences sur la pratique de la langue, bien sûr. Mais il s'agit d'étudier ce qui se passe ailleurs et qui a un impact sur notre territoire.

Mais si vous venez aux travaux de prospective, on pourra en rediscuter. Je voulais juste préciser cela.

Je soumetts au vote le rapport.

Qui est contre ? Donc la droite est contre. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.**

Merci.

Il nous faudrait les noms de 4 personnes qui vont participer aux travaux, une pour chaque groupe.

Ghjuvan'Santu LE MAO a déjà été désigné pour « Fà populu » et merci pour votre intervention.

Ensuite Jean-Christophe ANGELINI sera le représentant de « Avanzemu ».

Pour la droite, c'est Mme TERRIGHI.

Pour « Core in fronte », Paul QUASTANA.

Très bien. Merci.

Nous avons un rapport que je dois vous présenter relatif à des désignations.

**Raportu n° 269 : Designazione è mudificazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.**

**Rapport n° 269 : Désignation et modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Au mois de juillet 2021 et au mois de juin dernier, nous avons procédé à la désignation de représentants au sein de divers organismes. Il faut compléter ces désignations ou apporter des modifications. Ce sont des choses auxquelles on est régulièrement confrontés.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil académique de la langue Corse, il convient de désigner 2 conseillers à l'Assemblée de Corse pour siéger au sein de cette instance. Donc, au prorata des groupes, la répartition nous conduit à désigner un membre pour « Fà populu in seme » et un membre pour « Un soffiu novu ».

Pour « Un soffiu novu », Pierre GHIONGA.

Pour « Fà populu in seme », Petru Antone FILIPPI.

Ensuite, je soumettrai tout au vote.

« Fà populu in seme » a demandé une modification au sein des conseils d'administration de certaines agences et offices.

Pour l'office des transports, Joseph SAVELLI remplacera Juliette PONZEVERA.

Pour l'office d'équipement hydraulique, Anne-Laure SANTUCCI remplacera Joseph SAVELLI.

A l'ATC, c'est Juliette PONZEVERA qui remplacera Jean BIANCUCCI.

Donc, je soumetts à votre approbation à la fois ces désignations et ces remplacements.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Donc merci.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Les désignations sont établies.

Alors je me tourne vers l'exécutif, est-ce que l'exécutif veut passer le rapport sur le FEAMPA ? Vous en êtes d'accord, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement ?

Allez, on y va. Merci.

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Raportu n° 270 : Validazione di u prugettu di cunvenzione quattru Auturità di Gestione - Organismu intermediariu, detta « Cunvenzione AG/OI » trà a Cullettività di Corsica (CdC/OEC) è u Statu (DGAMPA) in quantu à a messa in opera di e misure regionalizate di u PN FEAMPA pè a Corsica pè u periodu 2021-2027.**

**Rapport n° 270 : Validation du projet de convention-cadre Autorité de gestion-Organisme intermédiaire dite convention AG/OI entre la CdC/OEC et l'Etat (DGAMPA) relative à la mise en œuvre des mesures régionalisées du PN FEAMPA pour la Corse durant la période 2021/2027.**

**M. Guy ARMANET**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs, cari cunsiglieri,

Il s'agit là de la présentation du projet de convention-cadre, du FEAMPA.

En préambule, je me permettrai de dire quelques mots sur le FEAMPA précédent qui avait posé quelques problèmes à nos pêcheurs. La difficulté que l'on avait rencontrée était une difficulté à consommer les crédits et une difficulté, bien évidemment, à instruire des dossiers qui étaient extrêmement compliqués et qui, je l'espère, en tout état de cause, ont été purgés pour le nouveau FEAMPA qui nous impliquera pour la période 2021-2027. La bonne nouvelle, c'est qu'on aura une enveloppe qui sera supérieure à la précédente.

L'architecture du programme national FEAMPA identifie l'État comme l'autorité de gestion et la Collectivité de Corse est bien évidemment désignée comme l'organisme intermédiaire ; c'est nous-mêmes qui instruirons les dossiers per i nostri piscadori.

Par délibération n° 21-2002-CP du 17 novembre 2021, la commission permanente de l'Assemblée de Corse a approuvé la délégation de la gestion entre la DGAMPA, (direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture), autorité de gestion et de la Collectivité de Corse, organisme intermédiaire pour la période 2021-2027.

Ce projet de convention précise les conditions dans lesquelles l'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire, à la Collectivité de Corse, la gestion des mesures régionales du FEAMPA et précise les missions déléguées de cette dernière.

Dès que cette convention sera ratifiée, et elle est d'ores et déjà attendue par les pêcheurs, il sera nécessaire d'établir un protocole d'accord de gestion entre la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, attestant de subdélégation à ce dernier de la mise en œuvre du programme par les définitions des missions qui lui incombent.

La liste des objectifs, je vous la livre brièvement. Nous avons effectivement renforcé les activités de pêche durable sur le plan économique, social et environnemental avec différents articles qui nous amènent jusqu'à l'acquisition des navires.

Sur le premier point : l'amélioration, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ; contribuer à la protection, à la restauration des écosystèmes aquatiques ; promouvoir les activités aquacoles, durables et économiquement viables conformément à l'article 34 ; développer des marchés compétitifs transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture ; transformer ces produits conformément à l'article 35 du règlement de la Commission européenne ; développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures.

Donc, le second point est bien évidemment la ratification de la convention-cadre.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la base du présent rapport sur les éléments suivants : concernant le projet de convention-cadre entre l'autorité de gestion, l'État et l'organisme intermédiaire, qui est bien évidemment la Collectivité de Corse et par subdélégation, l'Office de l'environnement.

La Collectivité de Corse valide le projet de convention-cadre tel que présenté, qui la désigne comme organisme intermédiaire pour la gestion des mesures régionalisées du PN FEAMPA pour la période 2021-2027, concernant la formalisation de la relation entre l'organisme intermédiaire et le gestionnaire visé dans la convention, entre l'État et la Collectivité de Corse.

L'Assemblée de Corse donne mandat au Président du Conseil exécutif de Corse pour signer le projet de convention-cadre, ainsi que tous les actes administratifs annexes nécessaires à l'extension de cette convention et notamment le protocole d'accord entre l'organisme intermédiaire et l'Office de

l'environnement de la Corse, désigné par l'Assemblée pour la mise en œuvre du programme.

Sur ce programme-là, je vous laisserai donc en débattre et en délibérer.

Je me dois de faire une information complémentaire assez importante puisqu'il s'agit de la fameuse tempête du 18 août où nous avons eu quelques problèmes avec des pêcheurs qui ne pouvaient pas être indemnisés puisque les assurances ne permettaient pas de récupérer notamment le petit matériel de pêche et tout ce qu'ils avaient pu engranger ces dernières années pour leur activité.

Il a été convenu d'un commun accord que, à hauteur de 1 pour 1 et pour 100 000 €, la Collectivité de Corse mettrait 50 000 € au pot et l'État à 50 000 € au pot pour subvenir à ces besoins et à ces pêcheurs qui sont dans le besoin suite à cette tempête.

Donc, je me devais de vous faire cette information. L'annonce a été faite aux assises de la Corse qui se sont tenues la semaine dernière et elles ont été faites aussi par le secrétaire d'État présent et le ministre, Monsieur Berville.

J'en ai terminé, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il doit y avoir des rapports.

Donc, rapport de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avis favorable, Madame la Présidente. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme GIACOMETTI-PIREDDA.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a un avis positif de la commission des finances aussi.

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable de la commission avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui. Frédérique DENSARI, je vous en prie.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais être très courte, vu l'heure tardive.

Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement. Simplement, je voudrais souligner le travail remarquable qui a été réalisé par l'Office de l'environnement de la Corse et plus particulièrement, par le service du développement durable de la mer qui a été créé en 2020, lequel a permis de mieux coordonner sa politique maritime et qui a eu pour conséquence directe, une meilleure utilisation du programme FEAMP, avec un taux de programmation passant de 16 % à 93 %, qu'il faut ici souligner.

Également dire que le FEAMPA est un programme empreint d'une forte dimension sociale et environnementale, une évolution importante avec l'octroi d'une enveloppe financière beaucoup plus élevée, mais également des perspectives ambitieuses traçant des pistes d'avenir qui sera donc l'occasion de donner la visibilité à toute une série d'initiatives menées dans l'intérêt de la biodiversité du monde maritime de la Corse et au-delà de la Méditerranée.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

La partie administrative est logique.

Par contre, ce qui est moins logique et qui me semble devenir une routine, c'est l'acceptation d'une répartition FEAMPA qui est très défavorable à la Corse. On se félicite d'une augmentation qui passe à 5 millions d'euros, mais on ne regarde pas quelle est l'enveloppe globale du FEAMPA pour la France,

586 M€ et on n'intègre pas une proratisation en termes de surface et de potentiel halieutique.

Donc, ce que je voudrais, c'est qu'on ait un niveau de discussion qui puisse remonter ce fonds avec une péréquation pour la Corse qui permette de sauver les pêcheurs. On ne peut pas continuer à accepter d'avoir une obole qui est marginale alors qu'on a besoin de fonds structurants au minimum au double pour qu'on puisse entrer dans une logique de modernisation, de pêche adaptée et sélective et qu'on soit dans la rationalité.

Aujourd'hui, on gère la misère et on a en plus des contraintes d'affectations financières qui sont déconnectées de la réalité de notre pêche côtière.

Donc, M. le Président, je sais que c'est compliqué, que vous héritez d'un dossier qui a peut-être été laissé pour compte et en plus, pour nous, dans les critères de répartition, la pêche côtière est marginale par rapport à la pisciculture et à l'aquaculture. Ça, c'est le deuxième paradoxe de la Corse.

Donc, là-dessus, je crois qu'il y a matière à discuter, d'autant plus que la région Corse a repris des compétences administratives maritimes fortes, qu'on a des interlocuteurs localement qui sont, je pense, disposés à nous aider à porter un discours pour avoir une réévaluation de cette assiette. Et c'est plus ça, moi, que j'attends, que la gestion du fonds qui va être exemplaire, mais on gère la misère.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je repasse la parole au conseiller exécutif.

### **M. Guy ARMANET**

Merci Madame la Présidente, donc juste quelques mots.

Bien évidemment, Paul-Félix évoque le sujet, « on gère la misère », le mot est peut-être un peu fort, mais vous imaginez bien qu'on est allé chercher ce que l'on pouvait chercher dans ce dossier-là, même si ce n'est pas suffisant, on vous l'accorde, et personnellement, je considère que ce n'est pas suffisant.

Le dossier est un dossier extrêmement compliqué et le FEAMPA nous amène du côté de l'Europe où on a effectivement essayé de répartir les choses de la manière la plus équitable possible. Et, c'est vrai que nos demandes réitérées, même si cette année, on a octroyé un petit chouia supplémentaire, je vous

l'accorde, mais pas nécessaire pour pouvoir couvrir et satisfaire nos pêcheurs dans la grande totalité. Mais enfin, on a quand même une somme suffisamment considérable, avec des améliorations notables au niveau administratif où on va pouvoir attribuer plus facilement pour que les pêcheurs puissent obtenir les montants le plus rapidement possible et mettre en œuvre.

Bien évidemment, j'entends ce que vous dites et on est tous d'accord, si on pouvait percevoir le double, on ne se gênerait pas et vous pouvez compter sur nous pour demander davantage, et non pas : j'ai essayé de « gérer la misère », même si on devra se contenter pour le moment de ce qu'on a et d'essayer de le répartir au mieux pour qu'il puisse servir le plus grand nombre.

Merci à Madame DENSARI pour ces quelques mots.

Je pense que ce dossier-là est un dossier en devenir que l'on devra porter effectivement et qui devra se généraliser pour que l'ensemble des pêcheurs de la Corse puissent avoir un niveau, pour la pêche côtière, qui soit au niveau de l'excellence puisqu'on est dans un pourtour méditerranéen où il faut que l'on construise et que l'on reprenne pas à pas ce que l'on a à faire au niveau de la mer Méditerranée.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Pour renforcer vos propos, si c'était nécessaire, mais ce n'est pas le cas, le travail de l'Office de l'environnement pour cette programmation a été vraiment excellent. Moi, je peux en témoigner parce que j'ai travaillé avec les prud'homies au moment de la tempête cet été, au moment de la venue du secrétaire d'État à la mer, Hervé Berville, il y a un travail remarquable qui est mené.

Après, c'est probablement l'État français, l'État membre, qui ne défend pas comme il se doit la petite pêche côtière parce qu'il y a des enjeux avec la pêche industrielle bien évidemment et, le vrai sujet sur le FEAMPA, c'est le fait qu'on ne puisse pas aider à l'installation des jeunes pêcheurs. On a à peu près 120 pêcheurs aujourd'hui en Corse, 120 ce n'est pas grand-chose, quand vous comparez aux agriculteurs, et les jeunes ne peuvent pas être accompagnés dans l'installation, à l'instar de ce qui se passe pour les jeunes agriculteurs.

C'est un vrai sujet mais sur lequel est très engagé l'Office de l'environnement. Je me permets de le souligner. Nous avons alerté le ministre sur ce sujet-là, avec évidemment le Président SIMEONI et Guy ARMANET.

Donc, on n'oublie pas évidemment les pêcheurs, l'économie bleue et toutes les difficultés qu'ils rencontrent.

Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller exécutif.

Nous allons maintenant passer au vote sur ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est d'accord à l'unanimité. Parfait, merci beaucoup.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant. Nous avons deux possibilités, mais il n'y a pas le Président de l'exécutif. Nous avons prévu en conférence des présidents un rapport concernant l'avis sur le projet de décret relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des territoires et également les deux rapports de modification des tableaux des effectifs, mais, « un seul être est absent et tout est dépeuplé » ! En termes poétiques, pour ne pas dire autre chose...

Est-ce qu'il y a un rapport qu'un conseiller souhaiterait présenter ?

Je regarde le nouvel ordre du jour. J'aurais mieux fait de passer mes rapports. Je me suis restreinte, mes rapports sur les annexes au règlement intérieur.

On y va ! Merci, Monsieur le Secrétaire général du Conseil exécutif, de voir si on peut demander à Monsieur le Président de venir et, dans l'intervalle, je vous propose de passer les annexes au règlement intérieur qui sont déjà passés d'ailleurs en commission permanente.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans le cadre de rapports qui relèvent de la présidence et en particulier du règlement intérieur, la commission compétente n'est pas une des commissions organiques pour traiter le dossier, c'est la commission permanente. Donc, les rapports sont déjà passés en commission permanente et ils ont été adoptés.

Je crois qu'il y a un amendement en fait qui vient de la droite.  
D'accord ?

Il faudrait demander qu'on fasse moins de bruit.

Alors, il y en a plusieurs rapports. Nous avons en fait trois rapports que je ne vais pas présenter dans l'ordre, vous allez comprendre pourquoi. Nous avons un rapport le 256, c'est l'adoption de plusieurs annexes du règlement intérieur sur lequel nous avons beaucoup travaillé, en particulier l'une d'entre elles, qui concerne les moyens des groupes et on a travaillé avec les questeurs.

Ensuite, le 257 qui concerne tout simplement une transposition de nouvelles dispositions sur la procédure d'adaptation législative de la publicité des actes.

Ensuite, le 258 qui concerne le règlement intérieur de l'Assemblée, c'est l'usage de la visioconférence parce que là aussi, il y a eu des évolutions législatives à la suite du COVID et que désormais, on peut utiliser la visioconférence dans pratiquement tous les cas, indépendamment de la crise sanitaire, sauf lorsqu'il y a le budget, l'élection des commissions, l'élection de la présidence, etc.

Je vais vous présenter ces trois rapports, si vous êtes assidus de manière la plus efficace possible.

**Raportu n° 258 : Mudificazione à u Regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica relative à l'usu di a visiocunferenza in u quattru di l'adopru urdinariu**

**Rapport n° 258 : Modifications au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse relatives à l'usage de la visioconférence en régime ordinaire**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, d'abord je commence par le rapport n° 258 puisque c'est celui que j'ai déjà explicité.

On va modifier notre règlement intérieur concernant l'usage de la visioconférence en régime ordinaire, c'est-à-dire pas extraordinaire mais ordinaire. Si vous en êtes d'accord, la commission permanente a donné un avis favorable le 28 septembre dernier. Je pense que tout le monde est d'accord pour qu'on puisse bénéficier de cette opportunité offerte par les évolutions législatives en la matière et utiliser la visioconférence dans toutes nos réunions, sauf lors de cas tels que déjà cités : BS, élection des commissions, élection de la présidence, etc.

Qui voit un inconvénient à cela ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Nous adoptons notre règlement intérieur à l'unanimité.

**Mme Santa DUVAL**

Mme la Présidente, vous avez dû avoir un amendement normalement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce n'est pas celui-là, ce n'est pas pour le 258. Oui, il y a un amendement pour les moyens des groupes en matière de ressources humaines, c'est celui-là ?

**Mme Santa DUVAL**

Non, non. C'est sur le 258.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ah bon, pardon, on ne l'a pas. Pas du tout.

Ecoutez, il faut nous le transmettre d'abord. Non, on ne l'a pas. Désolée, j'allais vite parce qu'on n'a pas connaissance de cet amendement.

Je vous en prie, lisez l'amendement. J'ai appliqué la nouvelle règle, c'est tout.

### **Mme Santa DUVAL**

Pas de souci. Je pensais qu'il vous avait été transmis.

Madame la Présidente, notre groupe partage l'esprit de la démarche liée au bon dosage du distanciel proposé dans ce rapport en permettant des connexions en Teams lorsqu'il n'y a pas de vote physique requis, comme par exemple les textes budgétaires.

En revanche, le cas des commissions n'est pas invoqué d'où la proposition d'amendement que je vous sou mets pour bien acter ces choses.

L'article 34 du règlement intérieur évoque effectivement la possibilité de recourir à la Visio comme mode de réunion. Ma série d'amendements va plus loin en actant que pour les commissions, le Teams est la règle et le présentiel, l'exception.

Je souhaiterais donc rajouter un visa pour rappeler les dispositions de l'article 34 ainsi qu'un considérant pour rappeler le bien-fondé de la demande et enfin la délibération en tant que telle par l'insertion d'un nouvel article.

Je propose ces amendements car je pense que cela intéresserait beaucoup d'entre nous sur plusieurs points. Je pense aux mauvaises conditions météorologiques l'hiver ainsi que l'affluence touristique que nous subissons l'été, car nous savons tous très bien que nos routes sont loin d'être des autoroutes. Je pense également aux problèmes de santé ainsi que des économies qui pourraient être faites par notre Collectivité.

Je vais vous proposer mes amendements.

Amendement n° 1 : dans la délibération, rajouter un visa ainsi rédigé : vu l'article 34 du règlement intérieur qui dispose dans sa dernière phrase que les commissions peuvent se réunir en dehors du siège de l'Assemblée, en visioconférence ou en téléprésence dans les locaux de la Collectivité. Ainsi qu'un considérant ainsi rédigé : « considérant que depuis 2020, la tenue des commissions organiques, thématiques ou ad hoc en visioconférence, s'avère prolifique et doit être pérennisée, qu'il convient à ce titre d'acter que pour les

commissions, le mode de réunion en distanciel est désormais la règle lorsque le présentiel relève de l'exception.

Amendement n° 2 : après l'article 2 insérer un nouvel article ainsi rédigé : « précise dans le respect de l'article 34 du règlement intérieur, que pour les commissions organiques, thématiques et ad hoc, le mode de réunion en distanciel est la règle lorsque le présentiel est l'exception. La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence ».

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous ai écoutée parce que je n'ai pas l'amendement sous les yeux, je demande aux présidents de groupes d'être vigilants, s'il vous plaît, parce que c'est important.

Ce qui est demandé, si je résume bien, c'est que le distanciel soit la règle, que le distanciel puisse s'appliquer aux commissions. Ça, j'en conviens, que ça n'a pas été pris en compte. A la limite, je trouve que l'amendement est pertinent de ce point de vue-là.

Par contre que le distanciel devienne la règle, je pense que c'est très excessif à mon sens, c'est mon avis. Uniquement le distanciel et plus de présentiel, ça devient très compliqué.

Donc, je demande d'abord que l'amendement écrit soit envoyé à tous les conseillers puisqu'il vient d'arriver et que tous les collaborateurs de groupes le distribuent aux conseillers...

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, si vous voulez qu'on gagne du temps, on peut sous-amender en retenant l'idée qu'en effet, il faut privilégier le Teams ou le distanciel pour les commissions ou en tout cas le généraliser, mais ne pas retenir l'idée, en effet, que le distanciel devienne la règle. Comme ça, on sous-amende dans ce sens et on gagne un peu de temps.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous en avons longuement débattu, ça a été débattu en commission permanente. Après, le droit d'amender est un droit.

Par contre, je voudrais que tous les conseillers aient le texte parce que là, personne n'a le texte et on déroge à nos principes essentiels que tout le monde ait le même niveau d'information. Donc, ce n'est pas suffisamment clair.

Je lis l'article 34 : « les commissions peuvent se réunir en dehors du siège de l'Assemblée, en visioconférence ou en téléprésence, dans les locaux de la Collectivité de Corse ». Donc, c'est déjà prévu dans le règlement intérieur.

Donc maintenant, si l'amendement effectivement vise à ce que ça se fasse plus en distanciel qu'en présentiel, c'est ce que j'ai compris, je pense que là, ça mérite réflexion de notre part et on peut se donner jusqu'à demain pour y réfléchir.

Romain COLONNA a la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Juste pour essayer de bien comprendre, nous en discussions au sein du groupe, là en aparté, il ne nous semble pas forcément opportun de préciser, même pour les commissions, que le distanciel soit la règle. Je pense qu'on doit se laisser la possibilité d'agir soit en distanciel, soit en présentiel et en privilégiant, pourquoi pas pour les commissions... Oui, mais on ne peut pas, nous, inscrire, que ça doit être la règle, je veux dire...

**(Mme Santa DUVAL sans micro)**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais cela est déjà prévu à l'article 34 du règlement intérieur. C'est pour ça que je ne comprends pas... D'accord. Donc, l'amendement mérite d'être revu.

**Mme Santa DUVAL**

Sous-amendé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, mais sous-amendé, avant qu'il soit sous-amendé, il faut que tout le monde en ait le texte. Donc écoutez, ce n'était pas forcément une bonne idée du coup de présenter ce rapport, c'était simplement une adaptation législative, une opportunité. On complique les choses.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, on ne va pas s'interdire d'avoir de bonnes idées à cette heure, nous retirons l'amendement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, l'amendement est retiré. Très bien. Mais je tiens à vous rassurer qu'à l'article 34, c'est pour rassurer votre groupe, il est déjà prévu qu'on puisse se réunir en visioconférence et en téléprésence dans les commissions. Et c'est bien pour ça d'ailleurs que le rapport que je vous ai proposé ne prévoyait pas cette option-là, parce que l'option en question était déjà dans le règlement intérieur.

Par contre, si je puis me permettre, votre amendement visait quand même à faire passer le distanciel avant le présentiel et ça, je crois que nous ne sommes pas d'accord.

Voilà. Donc, il est caduc. Très bien.

Donc, nous passons au vote sur le rapport tel que je vous l'ai présenté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Nous avons un autre rapport n° 257.

**Raportu n° 257 : Mudificazione à u Regulamentu Internu di l'Assemblea di Corsica rilative à a transpusizione di dispusizione novi in quantu à a procedura d'adattazione legislative è e cundizione di publicità di l'atti.**

**Rapport n° 257 : Modifications au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse relatives à la transposition de nouvelles dispositions concernant la procédure d'adaptation législative et la publicité des actes.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il concerne la transposition de nouvelles dispositions sur la procédure d'adaptation législative et la publicité des actes.

En fait, il faut rendre à César ce qui lui appartient. Il y a un amendement qui avait été déposé par le groupe « libertés et territoires » dans lequel siégeaient trois députés de la Corse, qui avait suggéré deux modifications dans l'exercice du pouvoir normatif dévolu à l'Assemblée de Corse. D'accord ?

C'était en fait la possibilité d'élargir la saisine aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et ensuite obliger la Première ministre à accuser réception de la saisine.

Par ailleurs, il y avait aussi les règles de publicité des délibérations de façon à faciliter l'information du citoyen, le contenu des procès-verbaux, etc. Cela est applicable aux sessions de l'Assemblée de Corse comme aux réunions de la commission permanente qui siège en format délibérant.

Je vous informe quand même que nous, dans les faits, on le fait déjà, en tout cas pour la question des délibérations et des PV in extenso, on le fait déjà depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, me semble-t-il.

Je pense que c'est simplement une adaptation de la législation, mais que dans les faits nous pratiquons déjà. Il y a eu un avis positif de la commission permanente sur ce sujet.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Raportu n° 256 : Aduzzione di parechji appicci (II, III et VIII) à u Reglamentu Internu di l'Assemblea di Corsica.**

**Rapport n° 256 : Adoption de plusieurs annexes (II, III et VIII) au Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ensuite, il y a nos annexes.

Je vous vous rappelle que le règlement intérieur, qui comporte normalement 8 annexes, une annexe qui concerne la déontologie, l'annexe 1 ; l'annexe 2, c'est les moyens des groupes ; l'annexe 3, les moyens d'expression des groupes ; l'annexe 4, la gestion des absences et les modalités de modulation des indemnités des conseillers à l'Assemblée de Corse ; l'annexe 5, la règle de vote par scrutin électronique ; l'annexe 6, les modalités d'accès à l'hémicycle, - on aurait dû la rappeler tout à l'heure - aux tribunes, etc., à la salle de la commission permanente ; l'annexe 7 qui concerne les modalités d'accueil du public lors des réunions délibérantes ; l'annexe 8 qui concerne les conditions d'accès et de suivi des sessions par les médias.

Il se trouve qu'en janvier dernier, 4 annexes ont déjà été adoptées, la 4, la 5, la 6 et la 7.

Nous avons aujourd'hui 3 annexes à examiner : l'annexe 2 qui concerne les moyens des groupes et qui nous a demandé un grand travail ; l'annexe 3 qui concerne les moyens d'expression des groupes ; l'annexe 8 qui concerne les conditions d'accès et de suivi des sessions par les médias.

L'annexe 1, je le précise, qui concerne la déontologie a exigé au préalable qu'on mette en place la commission de déontologie. Cette commission de déontologie a été installée lors de la session de juillet dernier, avec Maître ROMANI qui en est le déontologue et qui la préside, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, ici présente, en est la rapporteure, en sont aussi membres. Jean-Martin MONDOLONI qui n'y a pas siégé, mais également Madame TAFANI, et Véronique PIETRI qui n'est pas là, mais qui était présente aux 2 réunions, elle a siégé. Elle a été installée en juillet dernier et elle s'est réunie à nouveau au mois d'octobre, autour du 10 ou du 12 octobre.

La commission de déontologie vise à la mise en place d'un code de déontologie. C'est très important parce qu'il s'agit d'analyser notamment les potentiels conflits d'intérêts que peuvent avoir les élus avec certains rapports, certains dossiers et projets.

Cette commission est en train de travailler, elle va produire des fiches types de cas conflits d'intérêts notamment. Elle va produire au final un code de déontologie bien sûr, mais elle va examiner aussi les procédures collectives et les procédures individuelles de déclaration des conflits d'intérêts. Je vous informe qu'il y a déjà un élu qui s'est manifesté pour dire « je suis potentiellement en conflit d'intérêts sur un sujet » et nous avons examiné le cas.

Pour autant, le travail de la commission n'a pas encore abouti, on ne s'est vu que 2 fois, à la rédaction du code de déontologie qui fera l'objet de l'annexe 1.

Donc, aujourd'hui, je vous dis tout ça pour vous dire que je ne suis pas en mesure de vous présenter l'annexe 1. Par contre, vous aurez demain une fiche type de formation à la déontologie qui vous sera distribuée.

Voilà, je fais le travail pour le secrétaire général, cela vous sera distribué demain.

Je reviens maintenant aux 3 annexes sur lesquelles il faut s'exprimer. J'en ai pour peu de temps, je dis bien normalement.

Donc, sur les moyens des groupes, nous avons largement travaillé au sein de la questure et je remercie tous les questeurs qui ont travaillé avec nous. Je tiens à remercier aussi Monsieur le Directeur général des services, nous avons eu au total, au cours de l'année fin 2021 et 2022, 4 réunions avec les services. Nous avons réussi à avoir beaucoup de réponses concernant les moyens des groupes. Beaucoup de groupes se plaignaient du fait qu'ils avaient des moyens, mais qu'ils ne pouvaient pas les utiliser. Beaucoup de choses ont été mises en œuvre pour améliorer les choses, mais nous attendons encore que les groupes nous fassent remonter leurs besoins pour qu'on puisse ensuite formater les marchés afférents aux besoins des groupes.

Donc, si vous ne faites pas remonter la nature de vos besoins, l'expression du marché ne peut pas être formulée, bien sûr. Ça, c'est pour les moyens financiers.

Pour les moyens humains, nous avons également beaucoup progressé, et c'est là qu'il y a un amendement de la commission permanente à l'initiative de la droite au départ et de « Avanzemu » aussi, qui va être exprimé.

Sur les moyens des groupes, effectivement, la question en ressources humaines, la question qui restait pendante, c'était de savoir dans quelles conditions les collaborateurs de groupes pouvaient émarger sur les postes

ouverts à la Collectivité de Corse. Vous vous en souvenez ? Voilà. Nous avons donc travaillé sur le sujet. Ils pourront candidater, c'est ce qui a été acté, bien évidemment, pas dans la procédure interne, vous me corrigez si je me trompe à cette heure tardive, mais comme tout autre candidat.

La charte des groupes qui a été adoptée par la questure, mais elle n'a pas à être adoptée ici, la charte des groupes a été modifiée. Elle est très, très claire, chacun pourra se l'approprier. Nous avons donc beaucoup progressé sur le sujet.

Au cours de la commission permanente du 28 septembre dernier, un amendement a été produit sur la base d'une proposition du groupe « Avanzemu » relayée par tout le monde qui est devenu d'ailleurs un amendement de la commission permanente que je vais vous soumettre.

Donc, c'est un amendement à l'annexe 2. Donc, je vous donne l'exposé des motifs : il est proposé d'intégrer dans le contenu initial de l'annexe 2, des précisions rédactionnelles qui ont été retenues lors des échanges complémentaires que nous avons eus entre les groupes de l'Assemblée et la direction générale des services. Il s'agit de remplacer au 2<sup>ème</sup> alinéa sur les moyens en personnel la dernière phrase : « Ils pourront, (les collaborateurs de groupes), en outre, participer à l'issue de leur contrat de collaborateur à la mobilité ouverte sur les postes de la Collectivité dans les mêmes conditions que les autres candidats externes à celles-ci ». Ça, c'est la proposition initiale. Elle est remplacée par, et c'est l'objet de l'amendement. : « Ils pourront en outre participer sous les conditions réglementaires en vigueur aux mobilités ouvertes sur les postes de la Collectivité ». C'est clair ? Très bien.

Voilà l'amendement qui est proposé par la commission permanente puisque c'est devenu l'amendement de la commission permanente.

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur le sujet ? Oui, je vous en prie.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Rapidement, à cette heure tardive, Madame la Présidente, mes chers collègues, je ne vais pas m'attarder sur les annexes 3 et 8.

L'annexe 3 encadre l'expression des groupes, à savoir l'espace dédié réservé sur le site de la CdC, aux tribunes donc de chaque groupe. Il y a une possibilité de 5 000 signes. Nous, nous le faisons dans la précédente mandature jusqu'au COVID, nous étions souvent le seul groupe à le faire, c'était peu suivi

et c'était peu lu également. Je voulais rappeler que seul le Président TALAMONI prenait la peine de s'y attarder pour mieux nous y répondre lorsque l'occasion s'y prêtait en séance.

Concernant l'annexe 8, sur la participation des journalistes aux sessions, bien entendu, nous n'avons rien à redire sur ce point.

Rapidement, sur l'annexe 2 relative aux moyens des groupes, je dois avouer, Madame la Présidente, que vous avez tenu compte de ce qui avait été dit en questure, bien qu'il y ait une part d'usage, on dira, qui s'écrit formellement, tant sur l'avenir des collaborateurs, mais vous l'avez évoqué maintenant, que sur l'enveloppe de fonctionnement. Nous avons bien compris que pour l'instant, c'est difficile de faire mieux.

Les groupes et les cabinets sont d'accord, la difficulté est d'ordre administrative, nous en avons longuement parlé.

Par cohérence, avec cet accord et avec nos travaux en questure, bien sur notre groupe approuvera par un vote favorable.

Je voulais terminer pour une mise en route de cette annexe, il faut une volonté, une dynamique. Nous l'avons tous, tous ensemble. Il était question qu'auprès du secrétariat général ou du DGS, il y ait un agent qui soit dédié, qui centralise les aspirations des groupes, vous en parliez, de faire remonter nos besoins, et qu'il y ait donc un agent qui soit l'interlocuteur unique, évitant qu'élus et attachés ne se perdent dans les méandres de l'administration.

Donc l'annexe n'a pas vocation à aller jusqu'à l'affectation d'un agent, mais je voulais savoir si on avait avancé sur le sujet, quand il pourrait y avoir cet agent qui nous aiderait pour l'ensemble des groupes.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui, juste un mot, pour rejoindre mes collègues.

Je pense qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait. Je pense qu'il y en a encore beaucoup à faire pour qu'on arrive vraiment à avoir les moyens et que les collaborateurs de groupes soient vraiment traités comme aujourd'hui des fonctionnaires de cette maison, même s'ils n'ont pas le statut, mais qu'ils aient quand même un nombre de droits, par exemple, pour la formation. Je crois qu'il y a un petit blocage, pour qu'ils puissent accéder à leur formation, ça serait bien de régler ce petit détail de façon à ce qu'ils puissent bénéficier de la formation

du CNFPT, que ce soit des agents formés parce qu'ils sont précieux à nos côtés, je parle pour ceux de « Fà populu in seme », mais les autres aussi. Je pense qu'il faut qu'ils soient considérés pour le poste qu'ils ont parce que je pense que c'est eux qui font vivre les groupes aussi. Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

Donc, concernant l'annexe 2, ensuite je reviendrai sur les 2 autres annexes, très rapidement, mais je pense qu'elles ne soulèvent pas de problèmes majeurs. Concernant l'annexe 2, évidemment, je souscris à ce qui a été dit. Il y a un gros travail qui est fait, il y a un encadrement effectivement législatif qui est compliqué, mais on essaye de trouver des voies et moyens et on va continuer.

On remercie bien évidemment tous les collaborateurs de groupes. Je crois qu'il y a une véritable avancée. On va voter l'amendement de la commission permanente.

Je voudrais répondre aussi à votre question, effectivement, il y a quelqu'un qui a été désigné, c'est Madame Sandra CARROLAGGI, on la nomme, comme ça vous le savez tous. C'est important. Je tiens à remercier le Président de l'exécutif et Monsieur le DGS pour avoir répondu à la demande de l'ensemble des groupes. Nous avons donc un interlocuteur. Mais je le répète, faites remonter maintenant la nature de vos besoins, sinon on ne pourra pas définir la nature des marchés à passer.

Quel est l'avis du Conseil exécutif en la matière ? Favorable. Merci. Le Conseil exécutif est favorable. Je suppose qu'il est favorable aussi à l'amendement.

Je sou mets au vote l'amendement.

Qui est contre. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Merci. Je sou mets l'annexe 2 au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**L'annexe 2 est ADOPTÉE à l'unanimité.**

Et encore, merci beaucoup à tous les questeurs et à tous les collaborateurs de groupes.

L'annexe 3 sur les droits d'expression des groupes, après c'est vrai que c'est la pratique qui rend le dispositif effectif ou pas, c'est vrai, il faut se l'approprier et de mon côté, vous pouvez être assurés de ma réactivité et de mon soutien, bien évidemment.

Sur l'annexe 8 qui encadre les conditions de suivi des sessions par les médias professionnels, je tiens à préciser qu'il y a une grande avancée, c'est qu'il y aura une accréditation qui est donnée désormais aux professionnels médias. Je pense que ça va faciliter les choses, mais nous attendons aussi qu'il y ait des avancées sur le plan infrastructurel pour que les médias puissent exercer leurs compétences et leur métier, on en a tous besoin, de manière peut-être un peu plus facile au sein de l'hémicycle, dans les tribunes, et peut-être aussi avec une infrastructure particulière qui pourrait être créée telle qu'une salle de presse.

Voilà, ça ne fait pas partie de l'annexe, mais c'est important aussi qu'on y pense. Et je ne désespère pas qu'au cours de cette mandature, nous le ferons.

Donc, la délibération porte sur les 3 annexes. Donc, on a voté, ce n'est pas la peine de revoter sur la 3 et sur la 8, c'est ça ? Très bien. J'en ai terminé.

J'ai comblé les vides. C'est un métier de combler les vides ! Je me tourne donc vers l'exécutif, Monsieur le Président, est-ce que vous êtes toujours partant comme nous en avons décidé en conférence des présidents pour le tableau des effectifs et/ou l'avis pour la Chambre des territoires ? On y va. Merci.

**RISORCE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 280 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 280 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.**

**Le Président Gilles SIMEONI**

Je voudrais d'abord présenter à l'Assemblée de Corse le nouveau directeur général adjoint en charge des ressources humaines, des systèmes informatiques, de la communication interne, Monsieur Dominique MATTEI, que peut-être certains d'entre vous connaissent déjà.

Quelques mots peut-être, pour présenter son parcours professionnel. Il a été militaire pendant 28 ans, il occupait un poste opérationnel important avant de choisir de revenir en Corse. Donc, officier supérieur, ancien Saint-Cyrien. Ne vous inquiétez pas, on ne va pas en faire une institution militaire !

Quelques mots aussi pour dire que je suis extrêmement fier, extrêmement heureux qu'il ait choisi de venir vers la Collectivité de Corse et de lui apporter ses compétences et son expérience. C'est un choix professionnel, c'est aussi un choix personnel et familial avec aussi un clin d'œil vers l'histoire. Je me tourne vers Norbert puisque le père de Monsieur MATTEI a fait partie des premiers hauts fonctionnaires de la Collectivité territoriale de Corse à l'époque, de 1982 à 1984.

Il a déjà pris ses fonctions et je crois qu'il est déjà apprécié de toutes et de tous.

Un dernier mot pour dire qu'il est donc de Coggia, de Monacia-d'Aullène, de Guargualé et de Pila-Canale, ce qui pose un énorme problème d'équité territoriale puisque le Nord est totalement absent de ce recrutement ! Mais on s'en accommodera bien volontiers. Donc, soyez le bienvenu. Simu fiere è felice di puddè cuntà annant'à voi.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci.

Alors, sur le tableau des effectifs, d'abord, un rapport 280 qui vise à proposer des modifications au tableau des effectifs afin de l'adapter à l'évolution

des besoins à la suite des prochaines opérations d'avancement et de promotion de grade.

Les modifications proposées sont en cohérence avec les ratios d'avancement et de promotion qui ont été validés et notamment dans le cadre du CT. Donc, c'est un rapport mécanique qui va permettre de mettre en œuvre les procédures d'avancement et de promotion de grades, étant précisé, mais vous le savez, que les postes anciennement occupés par celles et ceux qui vont bénéficier d'un avancement, vont être bien sûr supprimés. Donc, c'est une opération qui est neutre d'un point de vue du nombre de postes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons un avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable de la commission.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Si vous le permettez, si le Président est d'accord, puisqu'il y a 2 rapports concernant le tableau des effectifs, je voudrais faire une seule intervention concernant le rapport 280 et le rapport 302 et je vous présente à la fin de mon intervention, l'amendement du rapport 280 ? C'est bon, Président ?

Donc, nous voilà de nouveau ce soir face à un tableau des effectifs où l'on égraine une liste d'agents.

Vous nous aviez promis, Président, au printemps dernier, une meilleure lecture, ce n'est pas encore en vigueur. Pour avoir de la visibilité, on l'a souvent dit, puisqu'il y a peu d'élus qui siègent en comité technique, il faudrait qu'à chaque rapport modifiant le tableau des effectifs, on dispose du total du personnel et l'impact du rapport sur ce total, incluant ainsi les départs à la retraite qui sont intervenus entre les 2 rapports. On ne peut pas se contenter d'un seul état du personnel à chaque BP.

La masse globale des effectifs est plus parlante, tout le monde le sait, et permet de juger des conséquences de ce type de rapport.

Alors bien sûr, nous comprenons qu'il y ait des départs qui ne peuvent rester non pourvus, notamment dans le social. Nous le disons souvent, la vision

par direction en effectif pourvu et en effectif budgétisé serait plus lisible. De nombreux services souffrent du manque de personnel. On en a parlé, le social, mais aussi les routes et d'autres services.

Nous espérons donc que la nouvelle méthodologie nous permettra d'assurer un suivi des postes de travail et des postes budgétaires par DGA qui soit conforme aux réels besoins du terrain.

Donc je vous présente maintenant mon amendement, si vous le voulez bien. Donc c'est un amendement sur le rapport 280 :

Après l'article 3, est inséré un nouvel article numéroté « article 4 », donc : décide que les rapports à venir modifiant le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse soient assortis en annexe d'un état du personnel, incluant d'une part les conséquences induites par les décisions proposées et d'autre part, les départs définitifs intervenus entre-temps.

Voilà l'amendement au rapport 280.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Chantal.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Un commentaire et je vais être assez laconique.

J'avais l'habitude d'avoir des rafales de 20 et de 30, là on tire 400 coups d'un coup !... C'est du lourd.

Bon, trêve de plaisanteries, c'est-à-dire qu'on n'a pas d'organigramme et il y a une phrase magique, c'est que pour assurer le bien-être des agents et de la Collectivité territoriale, on va faire des promotions sociales adaptées aux besoins de l'établissement. C'est-à-dire qu'on est dans l'inverse de ce qu'une bonne gouvernance conduit de faire, c'est-à-dire un tableau d'effectifs, un organigramme, des cases figées et des adaptations exceptionnelles pour débloquer des carrières ou pour débloquer des grades. Là, on le fait d'un coup de manière systématisée sur pratiquement 10 % des effectifs.

Pareil, après y a la 2<sup>ème</sup> délibération pour encore une création de postes, mais là il y en a un peu moins, il n'y en a que 12. Mais on n'a pas les suppressions, on n'a pas la liste de ce qui est en concordance, en discordance, en addition, en soustraction.

Moi, je peux comprendre que ce soit les dernières périodes d'adaptation, mais on ne peut pas continuer comme ça. Il faut cet organigramme. Il faut qu'on sache où on est, quels sont les réels besoins en termes d'effectifs et de grades pour que ça fonctionne et que les mises à jour, elles soient faites une fois pour toutes. Et que quand vous avez les promotions annuelles, que ce soit fait dans une forme de transparence et que ce soit plus explicite.

Là, on a l'impression qu'on crée des cases, avec des opportunités déjà préétablies et que, peut-être, en créant des cases très spécifiques, eh bien on a déjà choisi qui on fait passer, qui on ne fait pas passer, indépendamment du nombre qu'on a voté hier en commission permanente, où on a donné des quotas numériques, mais les quotas numériques sont globaux. Or, derrière, il y a des fiches très sélectives qui font que, en fait, on est dans un système d'entonnoir, qui est quand même clivant.

Moi, ça ne me convient pas et j'espère que pour l'an prochain, pour les mois à venir, il va y avoir une check-list, avec un point 0, avec un état matriciel des personnels et qu'on ait le niveau d'information.

Moi je pense que ça, ça ne peut être que le générateur de conflits et de discussions éternelles avec les syndicats de l'établissement.

Donc il y a besoin d'avoir un modèle une fois pour toutes. Donc, moi pour cette fois, je ne suis plus d'accord.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre veut intervenir ? Personne.

Donc, Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je pense qu'il ne faut pas confondre les 2 rapports, 280 et 302.

Pour répondre à Paul-Félix, on a un organigramme. Aujourd'hui, on a un organigramme, il existe. On veut le faire évoluer. On veut le faire évoluer pour le rationaliser, pour mieux organiser nos services, etc. C'est un travail qui a

été engagé. C'est un travail qui est complexe, vous le savez. C'est la première chose.

Deuxièmement, sur les ratios d'avancement, de promotions et de grades, on n'est pas à l'aveugle. On en discute avec les syndicats, on a mis en place des critères qui visent à objectiver les décisions qui sont prises. On a réintroduit une part d'autorité, je ne dirais pas discrétionnaire, mais d'appréciation du PCE, parce que les critères, y compris les mieux travaillés, ne permettent pas systématiquement d'appréhender une situation humaine. Donc, ce travail-là, il est fait.

Donc, il me semble que la critique sur le rapport 280 à « 400 coups », non ! On les a faits aujourd'hui les 400 coups !... Mais là, chaque fois qu'on crée des postes, les autres sont supprimés, donc c'est une opération qui est totalement neutre.

Par contre, la critique, je l'entends et je la reprends à mon compte. C'est sur le rapport suivant, qui est le numéro 302, mais j'y viens après, si vous en êtes d'accord. Je vous présente le rapport 302 et on vote celui-là sur les ratios et les créations de postes en relation avec les avancements et les grades, et après je reviendrai et je réexpliquerai ce que j'ai déjà dit sur pourquoi on est sur une politique au fil de l'eau, je le dis maintenant comme ça je ne le dirai pas après, qui ne nous convient pas. Mais le travail que je me suis engagé à faire devant vous, je l'ai dit, on le fera et on l'aura d'ici début 2023. Je parle sous le contrôle du DGS, et du DGA, qui est présent et qui s'est attaché à cette tâche, qui est une tâche extrêmement complexe.

Si on ne l'a pas encore fait, c'est parce qu'on rencontre des contraintes techniques qui sont considérables.

Qu'est-ce que nous sommes en train d'essayer de faire ? Aujourd'hui, quelle est la situation ? Elle est qu'on n'a pas la réalité. Ce n'est pas qu'on n'a pas d'organigramme, c'est qu'on n'a pas une vision claire de l'état des lieux DGA par DGA, direction par direction en termes de besoins, en termes de départ à la retraite, en termes de non-remplacement, etc. Pour des raisons techniques, informatiques, de connexion des systèmes, on n'a pas encore réussi à le faire et donc qu'est-ce qu'on est obligé de faire ? Mais ça me déplaît autant qu'à vous ! Ça me déplaît autant qu'à vous parce que je ne peux pas me satisfaire du fait qu'on me présente, comme à vous, une fois tous les mois ou tous les 2 mois ou 3 mois, des postes à créer par rapport à ce qui est considéré comme l'urgence absolue.

Moi, je veux qu'on ait une gestion prévisionnelle de nos recrutements, de nos départs à la retraite, avec une vision claire.

Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? Il faut que chaque poste qui est créé soit l'objet d'une délibération spécifique. Donc, on vient devant vous en disant on va créer 8 postes, 11 postes, etc.

Mais je vous fais remarquer que les postes qui sont créés là, mais vous l'avez reconnu implicitement, mais ce sont 11 postes qui sont des besoins absolus et qui correspondent tous, en tout cas sur les opérations de recrutement, à des engagements qu'on a pris avec des métiers à forte technicité, notamment dans le secteur social où on a pris un engagement que chaque départ à la retraite serait compensé et même qu'on irait faire des recrutements nouveaux parce qu'il y a une augmentation des besoins. Donc ça correspond strictement à cela.

Et je précise que je suis d'accord et je suis favorable je suis favorable à l'amendement qui a été déposé.

Quel est l'objectif du travail qui est mené et qui devait être fini pour 2022 ? Et j'espère, me retournant vers le DGS et le DGA, qu'il le sera dans les premiers mois de 2023.

C'est d'abord d'objectiver, d'identifier et donc ensuite de critériser et de prioriser les besoins par DGA et au sein des DGA dans chaque direction ; analyser les activités principales prioritaires, le niveau de service exigé par rapport à ces activités ; fixer des seuils d'effectifs minimum par direction, ce que vous avez dit, ce que vous avez indiqué ; poser un étalon pour chaque DEA en matière d'allocation de ressources humaines, et bien sûr qu'à tous les niveaux de la hiérarchie, on accompagne ce mouvement.

Si on arrive à faire cela, et on doit y arriver dans les tous premiers mois de 2023, qu'est-ce qu'on va faire ? On va avoir une délibération-cadre en début d'année qui va fixer le nombre de postes qu'on a prévu de créer dans chaque DGA. On va avoir la présentation à l'Assemblée de Corse des départs qui sont prévus dans l'année (départs à la retraite, etc.) et le compte exact du différentiel entre les gens qui partent à la retraite et les postes nouveaux créés. Et, le cas échéant, on aura une délibération intermédiaire, au bout de 6 mois, au bout de 7 mois, pour compléter.

Donc, on sera dans quelque chose qui vous donnera satisfaction et qui me donnera satisfaction.

En attendant, je reviens devant vous dans le cadre de ce système, mais qui vous prive de visibilité, et je comprends que vous ne soyez pas contents, mais sachez que je n'ai pas plus moi de visibilité globale à l'heure actuelle et c'est ce à quoi on travaille. Mais vous avez quand même la possibilité de vérifier le bien-fondé des demandes de créations de postes que l'on vous soumet, et c'est expliqué dans le rapport, ce sont des choses identifiées où il y a un besoin absolu.

Et je termine en disant, on en parlera, que les prévisions pour le BP 2023, indépendamment de la discussion budgétaire qu'on aura sur le BS, ne nous permettent pas au jour d'aujourd'hui d'être dans les ratios qui sont les ratios prudentiels qu'on s'était fixés, ne serait-ce que par le jeu mécanique des GVT, de l'augmentation des 3,5 % liés au coût de la vie, etc.

Et ce alors même, et je n'ai pas ce document pour l'instant, mais on va l'avoir, et je souhaite travailler avec l'Assemblée de Corse pour avoir cette discussion technique dans le cadre d'un groupe de travail en commission, qu'on est en souffrance majeure dans des secteurs stratégiques.

Quand on voit, par exemple, le décalage sur les infrastructures routières, entre les opérations d'investissement dans le Sud où ça va fort globalement, et où dans le nord, on est très largement défaillant, c'est essentiellement du fait de notre incapacité à sortir des projets par rapport à un déficit de ressources humaines, et on va avoir du mal à combler ces déficits si on n'arrive pas à ne pas recruter sur des postes où il n'y a pas besoin de forte technicité. C'est pour ça qu'il faut impérativement qu'on arrive à avoir une meilleure mobilité, etc., etc.

Moi, quand je vois qu'on a 4 400 ou 4 500 agents et que, par exemple, il y a 2 ou 3 fois des publications internes sur des postes de secrétaires, etc., que normalement on a la ressource humaine en interne, qu'on n'arrive pas à la pourvoir, qu'à la fin –et je parle sous votre contrôle-, ça crée une souffrance dans le service, ou un dysfonctionnement, que les agents gueulent et qu'on est obligé de recruter en externe, ça me pose un problème, parce que je pense vraiment qu'on ne va pas pouvoir tout faire.

Donc, je partage vos critiques. Je comprends. Je vous dis que le maximum est fait et que les services sont au taquet de ce qu'ils peuvent faire et que ça ne me plaît pas plus qu'à vous de revenir devant vous avec des rapports où je vous demande au fil de l'eau de créer des besoins, avec quand même un élément d'appréciation important : c'est que vous avez la démonstration dans chaque rapport où j'arrive avec des postes, que ce sont des besoins urgents et incontournables.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

On reste sur le premier rapport, même si évidemment, l'intervention du Président englobait les 2 rapports, et votre intervention aussi Chantal.

Donc, on a d'abord l'amendement, Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien. Qui veut intervenir sur l'amendement ? Personne.

Donc, je sou mets à votre approbation **l'amendement présenté par « Un soffiu novu ».**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? Le groupe « Avanzemu » ne participe pas au vote.

Qui est pour ? Tous les autres.

Donc, **l'amendement est adopté à l'unanimité.**

Donc, maintenant je sou mets au vote **le rapport ainsi amendé.**

Qui est contre ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

J'émettrai un vote positif contre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

« Avanzemu », « Core in fronte » sont contre.

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**Brouhaha.**

On reprend, qui est contre ? « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Donc, tous les autres sont pour.

**Le rapport est ADOPTE.** Merci.

Le deuxième rapport, le rapport 302.

**Rapport n° 302 : Mudifica di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 302 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il y a des opérations de recrutement qui sont gelées.

Dans ce rapport, il y a 4 catégories de propositions : il y a des opérations de recrutement, 11 si ma mémoire est bonne, elles sont explicitées et correspondent à des besoins absolus ou/et à l'application d'engagements qui ont été pris, notamment dans le domaine social. Et ensuite, la question de la mobilité des agents des établissements d'enseignement pour encourager la mobilité au sein des services de la collectivité des personnels des établissements d'enseignement.

Il y a une 3<sup>ème</sup> catégorie, c'est la transformation d'une opération de recrutement dans la mesure où les besoins ont évolué au sein du service concerné.

4<sup>ème</sup>, c'est les demandes de changement de filière permettant de mettre en adéquation les missions exercées par l'agent et son grade.

Le cadre d'emploi d'origine sera supprimé, là encore, dès la nomination de l'agent sur le nouveau poste créé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Qui souhaite intervenir ? Il y a un avis de commission normalement aussi.

Avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Mme la Présidente, je vous ai fait part d'un petit dysfonctionnement : je n'ai pas les rapports de la session précédente, je ne les ai pas sur table, donc je n'ai pas l'avis que vous avez.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est juste un avis.

**M. Joseph SAVELLI**

Favorable, probablement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien, donc avis positif de la commission des finances. C'est un bon début, c'est déjà pas mal.

Donc qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ? Chantal s'est exprimée tout à l'heure.

Pas d'intervention, donc je soumets le rapport au vote.

Qui est contre ? « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu » ne participe pas au vote.

**Donc le rapport est ADOPTE.**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, comme convenu en commission permanente et en Conférence des présidents, est-ce que vous pouvez présenter le rapport 304, si vous en êtes d'accord.

**INSTITUZIONE / INSTITUTION**

**Raportu n° 304 : Avisu nantu à u prughjettu di dicretu rilativu à u modu di disignazioni di i soci di a Camara di i Tarritorii**

**Rapport n° 304 : Avis sur le projet de décret relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des Territoires**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est un avis, il faut qu'il parte, on le fait rapidement. De toute façon, l'avis de l'Assemblée, il faut qu'il soit rendu.

On a été saisis une fois encore tardivement d'un projet de décret le 14 octobre dernier, ça a été reçu un ou deux jours après je crois.

Il s'agit de...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous devons voter le caractère urgent de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

**L'urgence est validée à l'unanimité.**

Donc, nous vous donnons la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il s'agit d'un projet de décret pris tardivement, après plusieurs mois, voire plusieurs années de latence et qui organise une évolution de la composition de la Chambre des territoires.

Je ne reviens pas sur le rôle de la Chambre des territoires, sur ce qu'elle pourrait apporter si elle fonctionnait mieux, notamment dans des domaines stratégiques qui interrogent et concernent les communes et intercommunalités, et qui doivent conduire, c'était une des questions de Jean-Martin ce matin, à des échanges plus étroits et plus structurels entre la Collectivité de Corse, les communes et intercommunalités.

Je rappelle simplement que le 21 septembre 2017 à l'Assemblée de Corse, avant donc l'entrée en vigueur du décret d'application qui régit

aujourd'hui la composition de la Chambre des territoires, l'Assemblée de Corse avait préconisé la représentation de toutes les intercommunalités de Corse, la représentation paritaire hommes/femmes, ainsi que l'élargissement des compétences de cette Chambre, au-delà de celles dévolues à la conférence des territoires. Ça, c'était la proposition de l'Assemblée de Corse. Elle n'a pas été retenue et de même, la proposition de la Chambre des territoires elle-même, qui a été formalisée dans la séance plénière du 8 février 2021, n'a pas non plus été retenue.

Je ne rentre pas dans le détail de la proposition qui avait été faite par la Chambre des territoires, qui avait travaillé de façon sérieuse, une proposition qui visait à diminuer la représentation du Conseil exécutif, qui est manifestement hypertrophiée aujourd'hui, puisque il y a 10 conseillers exécutifs plus le président du Conseil exécutif, donc de réduire la présence des membres de l'Exécutif à un seul, avoir 3 élus de l'Assemblée ou du CE, c'est-à-dire le président de l'Assemblée de Corse, un représentant du comité de massif, le président délégué du comité de bassin, et ensuite, c'était la proposition de la Chambre des territoires, le président de l'Association des maires de Haute-Corse, le président de l'Association des maires de Corse-du-Sud et 3 représentants par établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre élus au sein des conseils des maires, dont 2 maires au moins.

Cette proposition, elle permettait à titre principal de représenter toutes les intercommunalités et de faire que, au sein de la représentation des intercommunalités, il y ait 2 maires au moins. Ce qui permettait d'avoir 34 maires au sein de la Chambre des territoires. Donc ça, c'était la proposition de la Chambre des territoires.

Ce qui a été retenu par le décret qui nous est proposé s'écarte de cette proposition, mais représente quand même, à mon avis, un progrès ; représente un progrès parce qu'on diminue la présence hypertrophiée du Conseil exécutif et on est sur le président du Conseil exécutif de Corse, la présidente de l'Assemblée de Corse, un représentant du comité de massif, un représentant du comité de bassin, 2 représentants élus par communauté de communes, c'est-à-dire 34 (17 x 2), et 3 représentants élus, dont au moins 2 maires par communauté d'agglomérations, soit 6 ; 34+6. Donc on a 40 membres qui sont soit maires, soit élus d'intercommunalité sur les 44 de la Chambre des territoires, ce qui assure une représentation beaucoup plus conforme à l'objet de l'institution.

Donc moi, en l'état, ce que je propose à l'Assemblée de Corse, c'est d'émettre un avis favorable de principe sur l'évolution de la composition de la Chambre des territoires. J'ai envie de dire, il vaut mieux tenir que courir. On a

besoin d'une chambre de territoire qui fonctionne mieux, à fortiori si le processus repart, il y a beaucoup de problématiques qui ont été évoquées ce matin, on aura la garantie d'avoir une Chambre des territoires dans laquelle il y aura 40 élus maires ou non maires mais venant des communes et intercommunalités. Donc émettre un avis de principe là-dessus et redire que nous souhaitons que le texte, et ça sera l'objet aussi peut-être d'une discussion, reprenne les propositions de la Chambre des territoires telles qu'elles étaient initialement.

Voilà ce qu'est la proposition d'avis soumise à l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Qui souhaite intervenir ? Jean-Félix ACQUAVIVA et Jean-Martin MONDOLONI ensuite.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les conseils exécutifs et conseillers territoriaux,

Simplement, mon intervention vise à préciser un petit peu le contexte de la solution in fine retenue à la loi 3DS.

Simplement dire que ça a été compliqué du temps de Jacqueline GOURAULT, parce que c'est de cela dont il s'agit, de faire admettre la proposition qui était consensuelle, issue des travaux du Conseil exécutif avec la Chambre des territoires actuelle mais de l'époque, à l'époque où Jacqueline GOURAULT était ministre des collectivités, puisqu'on s'est retrouvé en séance à l'Assemblée nationale bien sûr à présenter les amendements issus des travaux, que ceux-ci ont été refusés, mais qu'une proposition de compromis nous avait été faite avec, non pas 2 représentants par communauté de communes, donc exit le Conseil des maires, mais un représentant par communauté de communes.

Les arguments de l'époque de Jacqueline GOURAULT et de ses services étaient : fragilité juridique représentée es qualité dans un texte de loi le président de l'Association des maires et, deuxième élément, fragilité juridique selon eux de parler du Conseil des maires comme lieu de désignation. Et c'est pour cela qu'on a abouti à un compromis de second niveau qui est 2 représentants par communauté de communes, ce qui est évidemment loin

puisque c'est aux communautés de communes que reviendra le choix, oui ou non, de désigner les maires. Mais c'est, en tout cas à l'époque, ce qui avait été retenu par l'Assemblée.

Et donc ce que je veux dire par là, c'est que, au-delà de l'avis qui est impérative pour véritablement acter au moins une amélioration par rapport à la Chambre d'aujourd'hui, c'est un sujet central de l'évolution institutionnelle. Et s'il fallait encore justifier une évolution institutionnelle par ce petit sujet-là, mais qui n'en est pas un puisqu'il s'agit de la relation qui fait souvent l'objet de débats permanents dans cet hémicycle entre la Collectivité de Corse, les communes et les territoires, c'est bien ce sujet qui, vu sous le prisme du centralisme parisien, ne correspond évidemment pas à l'attente unanime des élus de la Corse.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui d'autre ? Jean-Martin je crois avait demandé la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, simplement une observation de forme.

Donc vous avez été saisi par le préfet le 14 octobre dernier. On a dans la foulée la production d'un rapport, ce qui jusque-là paraît normal.

Par parallélisme des formes, vous avez été saisi par Jean-Jacques PANUNZI, qui veut remettre sur le tapis la question du mode de scrutin. À cette heure, il n'y a ni réponse, ni signal en direction du sénateur. Je pense qu'il mérite, même si on n'est pas d'accord sur le fond, une réponse, au moins au même titre que le préfet me semble-t-il.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le problème, c'est que c'est un avis à tiroirs qu'on nous propose de valider, c'est-à-dire de dire « on n'est pas d'accord, mais on est plus ou moins d'accord s'il y a modification ». En fait, il n'y aura pas modification, donc en fait ça devient un vote d'accord mais en essayant de dire qu'on n'est pas d'accord.

Est-ce qu'il y a possibilité ou pas d'avoir une modification rapide ? Est-ce que ça va être 2 représentants par EPCI ? Ou est-ce qu'il y a la possibilité de 3 ? Après, nous on fera confiance, mais je pense que la délibération en elle-même, pour moi, mathématiquement, elle est incompréhensible.

Bon, il est tard, c'est vrai...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

J'avais oublié de faire une précision, c'est que dans le mode de désignation des représentants au sein des EPCI, il faut préciser que ce soit la proportionnelle, parce que si c'est le vote majoritaire, je me tourne là, je ne vais pas chercher les autres, pigliu i mei, ça peut faire du dégât... Et je me tourne là-bas...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Non.

Donc Monsieur le Président de l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bon alors, sur le Sénateur PANUNZI, 3 remarques.

D'abord là, on a inscrit parce qu'on a un délai obligatoire. On l'a inscrit tout de suite parce qu'on a un délai d'un mois, sinon notre avis n'est pas recevable.

Deuxièmement, dire quand même qu'on avait déjà statué sur la proposition du Sénateur PANUNZI, il y a trois ans, pour l'écarter, ça n'interdit pas qu'il la représente. Il a de la suite dans les idées. On va inscrire son rapport le plus vite possible, c'est prévu pour la session de novembre normalement et je lui confirmerai au téléphone.

Après, pour répondre à Paul-Félix, non mais je pense que les députés et nous-mêmes, on est allé au bout du bout pour essayer d'obtenir la prise en compte complète.

Donc, moi ce que je dis, c'est qu'on peut se faire plaisir en disant « on est contre », mais moi je pense que cette évolution, elle est quand même favorable et on a intérêt à aller le plus vite possible. Après, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

De toute façon, cet avis est un avis simple, on n'a pas la possibilité, à mon avis, de faire évoluer dans les semaines à venir dans le sens de la prise en compte total du vote de l'Assemblée de Corse, donc il faut être pragmatique, il faut prendre cette évolution, qui nous permet d'améliorer l'institution et puis après derrière, il faut continuer à travailler.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, je soumetts au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention d'« Avanzemu ».

Qui ne participe pas ?

**Donc le rapport est ADOPTE.**

M. le Président, souhaitez-vous dire un mot pour conclure ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci à toutes et à tous.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Un autre rapport peut-être ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Non, ça va aller...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien. Je précise que demain matin à 8 heures, il y a une CDSP.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

A 8 heure ??? 6 heures, c'est mieux !...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce n'est pas moi qui convoque d'ailleurs.

CDSP, premièrement.

Deuxièmement, 9 heures session.

Oui, 9 heures ! 9 heures pourquoi ? Parce que nous avons tout recalé et nous avons beaucoup de rapports, sauf si vous voulez partir encore demain soir à 23 h 45, il n'y a pas de problème.

L'ordre du jour, on vous le donnera demain matin. On va le recalé, on commence par le budget.

**La séance est suspendue à 23 h 45.**